



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

6049^e séance

Jeudi 18 décembre 2008, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Weisleder
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-65914 (F)

0865914

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Brésil, de Cuba, de l'Islande, de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Japon, du Liban, du Maroc, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la Turquie et de la République bolivarienne du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 11 décembre 2008, qui sera publiée sous la cote S/2008/794 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le jeudi 18 décembre 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Robert Serry, Coordonateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal, une lettre datée du 15 juillet 2008 dans laquelle il demande à être invité en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de faire cet exposé devant le Conseil deux jours après l'adoption de la résolution 1850 (2008). Le Secrétaire général se félicite de cette résolution importante qui vient à point nommé et qui incarne les principes sur lesquels la paix israélo-palestinienne doit reposer. La résolution vient un jour après que le Quatuor a réaffirmé la nécessité d'intensifier le processus politique et de traiter des graves problèmes sur le terrain. Le Secrétaire général a

également présidé une réunion du Quatuor avec les membres et les représentants de la Ligue des États arabes dans un cadre de collaboration qui est essentiel pour la recherche de la paix dans la région. La communauté internationale a donné un signe clair et unanime de son attachement à l'irréversibilité du processus qui amènera à la création d'un État palestinien vivant dans la paix aux côtés d'un État d'Israël vivant dans la sécurité.

Les préparatifs pour l'élection générale israélienne prévue pour le 10 février 2009 se sont poursuivis avec des élections primaires organisées par de nombreux partis politiques. Une nouvelle administration aux États-Unis arrivera au pouvoir le 20 janvier. Il y a également des défis sur le plan intérieur du côté palestinien. Nous sommes donc dans une période de transition. La priorité immédiate est de soutenir le processus pendant cette transition en établissant des passerelles nous permettant d'aborder cette période fragile qui s'annonce. À cet égard, une des priorités doit être d'assurer le calme à Gaza et autour de Gaza et d'améliorer d'urgence les conditions humanitaires. Il faut appuyer la décision de la Ligue arabe d'éviter tout vide du côté palestinien, d'appuyer le Gouvernement palestinien légitime et de poursuivre l'unité palestinienne. Il est extrêmement important de poursuivre des actions spécifiques afin d'améliorer les conditions sur le terrain en Cisjordanie. Il nous faut protéger, préserver et, si possible, faire avancer les trois volets du processus d'Annapolis, les négociations, le renforcement des institutions, et la mise en œuvre de la phase I des engagements pris au titre de la Feuille de route, et préparer le terrain pour un effort décisif vers la paix en 2009.

J'aborderai tout d'abord la situation à Gaza et autour de Gaza. Il y a six mois aujourd'hui, une *tahdiya* ou une accalmie négociée par l'Égypte est entrée en vigueur. Après une période pendant laquelle les pertes civiles ont atteint un niveau inquiétant, les Palestiniens et les Israéliens ont pu profiter d'une accalmie de la violence et de la terreur quotidiennes et la vie de nombreux civils a sans aucun doute été épargnée.

Mais depuis les six dernières semaines, cette accalmie a été fortement remise en question. Depuis l'exposé que M. Pascoe a fait au Conseil le 25 novembre, quatre Palestiniens ont été tués à Gaza, dont deux enfants, et 18 autres ont été blessés. Huit soldats israéliens et 4 civils ont été blessés par des attaques au mortier et à la roquette; plus de 130 d'entre

elles, dont 30 pendant les deux derniers jours, ont été lancées à partir de Gaza sur des villes israéliennes et aux points de passage par lesquels les civils, les travailleurs humanitaires, les fonctionnaires de l'ONU et tous les biens passent pour entrer dans la bande de Gaza. Nous condamnons ces attaques à la roquette et lançons un appel pour leur cessation immédiate.

Les efforts de l'Égypte pour s'assurer que cette accalmie se maintienne et s'étende se poursuivent. Par le biais de contacts permanents avec Le Caire, Israël et Gaza, nous appuyons fermement ces efforts. La rhétorique s'est envenimée et la violence s'est poursuivie ces derniers jours avec une augmentation des tirs de roquettes et une reprise des frappes aériennes israéliennes. Je suis extrêmement préoccupé par les déclarations du Hamas indiquant que l'accalmie cesse aujourd'hui et remettant en question son renouvellement. Une forte escalade de la violence aurait de graves conséquences pour la protection des civils en Israël et à Gaza, le bien-être de la population civile gazaouie et la viabilité des efforts politiques. Au nom du Secrétaire général Ban Ki-moon, je lance aujourd'hui un appel direct et urgent pour que l'accalmie soit respectée et prolongée.

J'adresse également un appel pressant pour que les principes humanitaires élémentaires soient constamment respectés. Au cours de la période considérée, l'accès a été restreint pour les marchandises entrant dans la bande de Gaza, ainsi que pour les diplomates, le personnel de l'ONU, les travailleurs humanitaires et la presse internationale. Entre le 23 novembre et le 17 décembre, 614 camions apportant des fournitures humanitaires sont entrés à Gaza, soit une moyenne de 29 par jour. La moyenne en octobre était de 123 et en mai l'année dernière, elle était de 475. De faibles quantités de fournitures humanitaires ont pu être acheminées à Gaza par la mer.

Le niveau sans précédent de fermeture des points de passage à Gaza a entraîné des souffrances inacceptables pour la population civile. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a dû suspendre à nouveau à partir d'aujourd'hui toute distribution de nourriture. À cause de la hausse des prix, les Gazaouis consacrent à présent environ deux tiers de leur revenu à la nourriture. On nous a indiqué qu'il y avait des pénuries de certains aliments et de gaz de cuisine. À cause des limitations sur l'argent liquide que l'on peut faire entrer à Gaza, ceux qui bénéficient de l'aide des organisations humanitaires, des employés

de l'Autorité palestinienne et des retraités n'ont pas été en mesure de toucher leurs salaires, leurs pensions ou leurs aides sociales et cela a forcé l'UNRWA à suspendre le versement des aides en espèces à plus de 94 000 bénéficiaires. Un virement en une fois de 100 millions de nouveaux shekels israéliens a permis d'atténuer cette crise pour l'instant, mais, comme l'a souligné dans une lettre récente le représentant du Quatuor, M. Blair, et les Présidents du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, un mécanisme prévisible pour le transfert d'espèces est nécessaire.

Les réductions des importations de carburant ont entraîné de fréquentes coupures de courant dans tout Gaza. La moitié de la population de la ville de Gaza n'a de l'eau qu'une fois par semaine pendant quelques heures et d'autres parties de Gaza n'ont de l'eau que pendant quelques heures un jour sur deux. Les projets de l'ONU à hauteur de plus de 150 millions de dollars, dont six projets prioritaires qui avaient été identifiés par le Secrétaire général en mai, sont toujours suspendus faute de matériaux.

Le Secrétaire général a fait part des inquiétudes que lui inspirent les conditions à Gaza dans une lettre remise à ses collègues du Quatuor la semaine dernière. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Quatuor pour que l'on fournisse une aide humanitaire continue à la population de Gaza, notamment de la nourriture, du carburant, des médicaments, de l'eau et des outils d'entretien des égouts. Le Quatuor a également réitéré son appel pour qu'Israël permette à suffisamment de matériaux d'entrer à Gaza pour faciliter la reprise des projets interrompus de l'ONU et d'autres donateurs. Nous cherchons toujours à établir une communication et une coopération meilleures avec le Gouvernement israélien afin de nous assurer que l'ONU puisse exécuter ses programmes approuvés en faveur de la population civile.

Nous réitérons également l'appel du Quatuor pour que le caporal Shalit soit relâché immédiatement. On ne nous a signalé aucun progrès dans les efforts déployés pour assurer sa libération en échange de la libération de prisonniers palestiniens. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas été autorisé à le voir durant ses 28 mois de captivité.

Aucun pèlerin musulman de Gaza n'a pu participer au Hadj à la Mecque avant la fête de l'Aïd al-Adha cette année du fait des divisions internes en Palestine. L'Autorité palestinienne avait obtenu des visas pour environ 3 000 pèlerins mais le Hamas ne

leur a pas permis de sortir par le point de passage de Rafah.

J'ai décrit en détails les dimensions sécuritaire, humanitaire et développementale de la crise de Gaza. Mais il s'agit aussi d'une crise politique profonde qui menace la base commune sur laquelle doivent reposer un futur État palestinien et la solution de deux États elle-même.

Dimanche dernier, à l'occasion du vingt et unième anniversaire du Hamas, le dirigeant du Hamas Haniyeh a remis en cause le maintien du Président Abbas à son poste en attendant une solution à leur problème de division interne. Tout en appelant à la réunification palestinienne, il a lancé cet appel sur une base qui rejetait les accords déjà signés et les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le Président Abbas a publiquement envisagé la possibilité d'organiser des élections si l'on ne parvenait pas à une réconciliation.

Lorsque les ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes se sont réunis le 26 novembre au Caire, ils ont demandé au Président Abbas de poursuivre son mandat jusqu'à ce que la réconciliation palestinienne soit possible et que des élections présidentielles et législatives puissent être tenues simultanément dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Ils ont affirmé les conditions de base de cette réunification et leur appui continu à ces efforts pour y parvenir afin de réunifier la Cisjordanie et Gaza dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime.

Le Quatuor a pris note de cette position lorsqu'il s'est réuni lundi en réaffirmant ses principes bien connus et en soulignant que le rétablissement de l'unité palestinienne, sur la base des engagements de l'OLP, constituerait un pas en avant important. La résolution 1850 (2008) a fait de même. J'exhorte le Hamas à répondre positivement à ces appels. La remise en cause des piliers de la légitimité palestinienne et des aspirations nationales ne peut pas servir les intérêts du peuple palestinien.

J'en viens à présent à la situation en Cisjordanie. Pendant la période considérée, deux militants palestiniens ont été tués et 79 civils ont été blessés par les Forces de défense israéliennes et la violence des colons, dans la majeure partie des cas, lors de manifestations contre le mur. Malgré l'adversité sur le terrain, les efforts de l'Autorité palestinienne ajoutés à l'appui sans précédent apporté par les donateurs et l'amélioration de la coopération entre Israël et

l'Autorité palestinienne en matière de sécurité, contribuent à améliorer la sécurité et à créer des perspectives de développement économique. Je continue à travailler étroitement avec le Premier Ministre Fayyad afin d'appuyer les efforts d'autonomisation des Palestiniens et à promouvoir des mesures ambitieuses de la part d'Israël pour faciliter ces efforts afin d'obtenir des changements d'orientation sur le terrain.

Les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne poursuivent leurs efforts en vue d'instaurer la primauté du droit, de faire respecter l'ordre public et d'honorer les engagements de la Feuille de route en matière de sécurité en Cisjordanie. Des efforts se poursuivent à Djénine et à Naplouse; des forces ont été déployées à Hébron il y a quelques semaines; et un déploiement a commencé à Bethléem dans le cadre des fêtes de Noël.

Malgré les 620 barrages entravant la circulation et l'accès qui demeurent en Cisjordanie, une diminution des restrictions dans la région de Naplouse a été instaurée le 7 décembre. Nous encourageons vivement la prise de mesures supplémentaires pour faciliter la circulation et l'accès, compte tenu de l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain. Nous saluons également la libération le 15 décembre de 227 prisonniers palestiniens, ce qui est un geste envers le Président Abbas.

Entre le 27 et le 29 novembre, une foire commerciale a eu lieu à Djénine, à laquelle assistaient environ 200 000 Palestiniens. Près de 4 500 citoyens palestiniens d'Israël se sont rendus à Djénine à cette occasion – c'était le plus grand afflux de ce genre à Djénine dans les sept dernières années. Une conférence sur l'investissement, que le Premier Ministre, Gordon Brown, a accueillie à Londres le 15 décembre, et à laquelle ont participé le Premier Ministre Fayyad, le représentant du Quatuor, M. Blair, et des hommes d'affaires palestiniens et venant d'autres pays, a mis en vedette les nouveaux partenariats d'affaires constitués depuis la conférence sur l'investissement de Bethléem en mai, et a donné suite à de nouveaux partenariats d'affaires.

L'Autorité palestinienne a terminé et présenté son budget pour 2009, qui prévoit des ajustements et des réformes budgétaires continues, et qui envisage une réorientation des dépenses en faveur des projets de développement, en particulier des projets communautaires. Il est nécessaire de garantir un

financement adapté et prévisible de la part des donateurs afin de financer le déficit chronique en 2009.

Le défi dans son ensemble est de prendre les mesures initiales qui ont été adoptées, les intensifier, les multiplier et les rendre évolutives. L'un des éléments clefs est de renforcer la mise en œuvre des mesures du représentant du Quatuor, M. Blair, notamment le plein respect du moratoire sur les démolitions de maisons; des mesures additionnelles dans le nord de la Cisjordanie; le retrait de restrictions spécifiques à la liberté de mouvement; des mesures visant à instaurer la confiance à Jérusalem-Est; ainsi que d'autres mesures dans la Zone C.

Un autre élément essentiel de cet effort a trait aux engagements pris dans le cadre de la Feuille de route. Pendant la période considérée, les activités illégales de colonisation israéliennes se sont poursuivies dans la majorité des colonies de Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, et les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées. Contrairement à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, la construction du mur se poursuit en déviant de la ligne verte à l'intérieur du territoire palestinien occupé.

Nous continuons de demander à Israël de mettre en œuvre les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Feuille de route. Nous exhortons tout nouveau gouvernement israélien à traiter la question de l'expansion des colonies de peuplement, qui menace la solution même de deux États. Israël doit éviter de prendre des mesures unilatérales à Jérusalem qui modifient le statu quo ou qui entament la confiance.

Nous saluons l'évacuation de colons d'une maison à Hébron par les forces de sécurité israéliennes le 4 décembre. Nous engageons vivement Israël à prendre de nouvelles mesures pour supprimer les colonies avancées de peuplement conformément à la Feuille de route et pour remédier à la menace croissante de l'extrémisme des colons. Cette menace est devenue très claire après l'évacuation à Hébron, quand des colons et leurs partisans se sont livrés à des émeutes dans plusieurs quartiers de la ville sous contrôle israélien et ensuite palestinien, attaquant des civils palestiniens, brûlant et endommageant des voitures, des maisons et des bâtiments publics, profanant des mosquées et des tombes, et déracinant les oliviers. Nous condamnons sans équivoque cette violence au cours de laquelle 14 Palestiniens ont été blessés. Je salue la réaction du Conseil de sécurité sur la question et je rappelle à Israël son obligation de

protéger la population civile palestinienne sous occupation.

J'ai été moi-même en contact avec le gouverneur d'Hébron et les autorités israéliennes durant la crise pour appuyer les efforts visant à mettre un terme à la violence. Je salue la retenue des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne et les efforts déployés par les parties pour veiller à ce que cet incident soit contenu, et je prends note de la ferme dénonciation des attaques des colons par le Premier Ministre israélien, M. Olmert.

J'en viens maintenant à la stabilité et à la paix régionales, sur lesquelles nous avons eu des consultations à Damas, à Amman et au Caire pendant la période considérée. Il n'y a pas eu d'autres séries de pourparlers indirects entre Israël et la Syrie, mais nous espérons que ceux-ci se poursuivent et s'intensifient. La situation dans le Golan syrien occupé reste calme, mais l'activité des colonies de peuplement israéliennes se poursuit.

De gros efforts ont été faits pour promouvoir la paix régionale générale pendant la période considérée, comme en témoigne une lettre conjointe du Prince Saud Al-Faisal d'Arabie saoudite et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, au nouveau Président des États-Unis Obama, rappelant l'engagement du monde arabe envers la proposition globale faite dans le cadre de l'Initiative de paix arabe.

Au Liban, la situation a été relativement calme au cours du mois dernier. Les initiatives diverses prise par les dirigeants politiques au niveau national et local pour ramener la stabilité dans le pays se sont en général maintenues. Néanmoins, un nombre limité d'incidents sécuritaires isolés ont eu lieu partout dans le pays, mais ils ont tous été contenus sans nouvelle violence.

Le 11 décembre, le Liban et la Syrie ont échangé des documents officiels sur l'emplacement de leurs ambassades futures respectives à Damas et à Beyrouth. Les visites de responsables libanais et de dirigeants de partis en Syrie se sont poursuivies. Le 10 novembre, le Ministre de l'intérieur du Liban a eu des pourparlers avec son homologue syrien à Damas sur des questions de coordination en matière de sécurité. Les deux ministres sont convenus de créer un comité pour assurer le suivi et la coordination des questions de sécurité entre les deux pays. Le 28 novembre, le commandant de l'Armée libanaise le général Kahwaji, s'est rendu en Syrie pour parler de la coopération entre

les armées des deux pays avec son homologue et avec le Président Assad. Michel Aoun, membre du Parlement libanais et dirigeant du Mouvement patriotique libre, s'est rendu en Syrie pour une visite de cinq jours.

Comme cela avait été demandé par la loi sur électorale adoptée au début de l'année, les 10 membres de la Commission de contrôle de la campagne électorale, qui s'étaient vu confier la tâche de faire respecter les dispositions réglementaires sur les dépenses liées à la campagne et la couverture médiatique, ont été nommés le 13 décembre. Dans le contexte de la préparation des élections législatives de 2009, de grands dirigeants politiques libanais ont continué à dialoguer afin de réduire les tensions. Par exemple, le 27 octobre, une réunion a eu lieu entre le dirigeant du bloc de la majorité, Saad Hariri, membre du parlement, et le Secrétaire général du Hezbollah pour la première fois depuis 30 mois.

Tandis que les opérations de déblaiement et la reconstruction se poursuivent dans le camp de réfugiés de Nahr el-Bared, le sous-financement des appels de fonds en faveur de l'assistance humanitaire aux personnes déplacées et pour la reconstruction du camp reste très préoccupant. Les annonces de contribution récentes comprennent 1 million de dollars venant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été généralement calme le mois dernier. La FINUL et les Forces armées libanaises ont poursuivi leurs opérations coordonnées au sud de la rivière Litani. Les violations de l'espace aérien israélien se sont poursuivies le mois dernier.

Pour conclure, après avoir assumé pendant près d'un an les fonctions d'Envoyé du Secrétaire général basé à Jérusalem, je continue, avec mes collaborateurs du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à maintenir les contacts avec les parties dans la région et avec les collègues du Quatuor afin d'enrayer les crises et de trouver des solutions aux préoccupations immédiates sur le terrain, notamment dans la bande de Gaza. Nous continuons de promouvoir le respect des engagements et des obligations, d'encourager le dialogue et les négociations sur les questions essentielles, et de faire avancer la mise en œuvre des

résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et, maintenant, 1850 (2008).

Un important programme de paix a été établi en 2008 grâce aux efforts des parties et au soutien de la communauté internationale. Le défi consiste maintenant à s'appuyer sur ce programme pour transformer la promesse de paix en réalité. Je suis convaincu que cela peut et doit être accompli. Le processus diplomatique et les améliorations sur le terrain doivent se renforcer mutuellement et progresser rapidement. Parvenir à une paix complète dans la région, assortie de la fin de l'occupation et de la création d'un État palestinien vivant en paix avec Israël en son cœur, est à la fois possible, nécessaire et urgent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, pour votre direction éclairée du Conseil de sécurité ce mois-ci, et dire nos remerciements à M. Robert Serry pour l'exposé complet qu'il a fait au Conseil. À l'approche de la fin de l'année 2008, j'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage et dire adieu aux membres sortants du Conseil. Nous souhaitons saluer leurs efforts inlassables et leurs immenses contributions au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Notre réunion d'aujourd'hui au Conseil de sécurité se tient deux jours après l'adoption de la résolution 1850 (2008), première résolution adoptée par le Conseil sur le conflit israélo-palestinien en plus de quatre ans et demi malgré les nombreux problèmes et crises graves qui sont intervenus au cours de cette période, exigeant une attention et des mesures urgentes de la part du Conseil. L'incapacité où s'est trouvé le Conseil de se prononcer sur la situation l'a empêché de jouer le rôle qui lui revient en vertu de la Charte pour

traiter un problème fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui a nui à sa crédibilité et nous a privés de sa contribution au détriment de nos efforts collectifs pour parvenir à la paix.

Les efforts entrepris par le Conseil de sécurité pour répondre à l'évolution actuelle de la situation, dont l'intensification des colonies illégales israéliennes, les entraves aux tentatives de fournir une aide humanitaire à la population palestinienne dans la bande de Gaza assiégée, la montée de la violence des colons dans le territoire palestinien occupé et le statut du processus de paix israélo-palestinien, sont donc bienvenus, et ils montrent que le Conseil réaffirme son autorité et son intention de jouer un rôle plus actif dans la promotion d'un règlement pacifique.

Nous avons toujours appelé le Conseil de sécurité à s'engager et à assumer ses responsabilités. Aussi saluons-nous, malgré de sérieuses réserves liées à son processus d'élaboration non inclusif et à sa portée limitée, l'adoption de la résolution 1850 (2008). En outre, nous exhortons à nouveau le Conseil non seulement à demeurer saisi de la question, mais aussi à assurer un suivi et une mise en œuvre actifs de ses résolutions sur la question, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et, maintenant, 1850 (2008) pour contribuer de façon tangible à une solution prévoyant deux États, avec un État de Palestine souverain, indépendant, viable et d'un seul tenant vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967. Cette solution doit rester l'une des priorités du Conseil pour un règlement juste du conflit israélo-palestinien, dont les peuples palestinien et israélien seraient les premiers bénéficiaires. Elle permettra également d'améliorer très nettement les perspectives de paix et de stabilité dans la région et au niveau international.

À cet égard, nous nous rallions aux ministres arabes, au Quatuor et au grand nombre de membres du Conseil qui ont souligné l'importance de l'Initiative de paix arabe et ont insisté sur le fait qu'il importe de saisir l'occasion historique qu'elle représente pour que la paix et la coexistence deviennent une réalité dans notre région. Parallèlement aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes de Madrid, qui constituent le socle du processus de paix, cette initiative et la Feuille de route font partie intégrante du processus d'Annapolis, qui a reçu un vaste soutien international et dont le Conseil a affirmé le caractère irréversible. Tous les efforts et toutes les mesures pratiques doivent

être mis en œuvre pour faire progresser ce processus en vue de résoudre de façon juste toutes les questions fondamentales, dont celles de Jérusalem, des frontières, des réfugiés palestiniens, des colonies, de l'eau, de la sécurité et des prisonniers, pour aboutir à la conclusion d'un traité de paix et mettre fin aux dizaines d'années d'apatridie, d'occupation et de souffrances subies par notre peuple.

Le peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, reste déterminé à parvenir à la justice et à vivre dans la paix et la sécurité dans sa patrie, aux côtés de ses voisins. En effet, depuis la déclaration d'indépendance il y a 20 ans, les responsables palestiniens n'ont pas cessé de réaffirmer leur attachement à des négociations visant à mettre un terme à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à parvenir, dans l'intérêt de la paix, à la solution de deux États. Par conséquent, l'Autorité palestinienne a respecté ses obligations de bonne foi, conformément à tous les accords auxquels on est parvenu, et a entrepris tous les efforts possibles pour appliquer la Feuille de route et les engagements d'Annapolis.

Nous savons tous ce qui est nécessaire pour atteindre la paix, et pourtant cette paix nous échappe depuis trop longtemps. Tout examen impartial de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé et du processus de paix au cours de l'année passée nous amène à la même conclusion. Malgré les grands espoirs et l'élan générés par la Conférence d'Annapolis, et malgré des progrès dans certains domaines, la situation a continué de se détériorer et seuls des progrès minimes ont été faits en direction de la paix. Une fois encore, l'étroite imbrication et le renforcement mutuel existant entre le processus de paix et les événements sur le terrain ont été brutalement confirmés. L'évolution négative de la situation sur le terrain a continué de saper les efforts en faveur du processus. En même temps, l'incapacité de respecter les engagements dans le cadre du processus de paix et de prendre des mesures pour instaurer la confiance et améliorer la situation sur le terrain a continué à aggraver les tensions et à exacerber des conditions déjà difficiles.

Il nous appartient, lorsque nous nous penchons sur cette réalité, de poser les questions suivantes. Pourquoi, en dépit de la présence internationale et des promesses d'Annapolis, en dépit de la médiation des États-Unis, en dépit des engagements pris, de la

réaffirmation de l'Initiative de paix arabe et des différents efforts consentis pour soutenir le processus de paix, n'avons-nous pas pu réaliser les progrès nécessaires? Que s'est-il passé dans l'année suivant Annapolis qui nous a empêchés de conclure un traité de paix avant l'échéance de la fin de cette année, comme nous nous y étions engagés?

Nous avons besoin d'un moment de vérité, d'un retour à la réalité et de réponses sérieuses. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions déterminer ce qui n'a pas fonctionné et définir, sur cette base, ce qu'il faut faire pour éviter les écueils, les échecs réitérés et la détérioration de la situation qu'on a connus par le passé et pour mettre le processus sur des voies qui lui permettront d'atteindre de façon accélérée les objectifs fixés.

À cet égard, nous avons accepté la proposition du Quatuor tendant à ce que les États-Unis assurent le contrôle et le suivi du processus et de l'évolution de la situation sur le terrain. De fait, nous croyons comprendre qu'un rapport a été préparé par le général américain Fraser, mais nous n'avons pas pu le consulter. Nous estimons qu'il devrait au moins être porté à la connaissance du Quatuor et du Conseil, non pour formuler des reproches ou montrer quiconque du doigt, mais pour savoir quels sont les obstacles qui gênent le processus afin de pouvoir y remédier. Les points suivants doivent être éclairés. Premièrement, qui respecte ses obligations et qui ne les respecte pas? Deuxièmement, que faut-il faire pour créer, sur le terrain et entre les parties, les conditions voulues pour faire avancer le processus en vue d'atteindre la solution de deux États sur la base des résolutions de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route?

Alors que nous continuons à attendre ce rapport, nous sommes, bien sûr, tous conscients de ce qui est apparu dans l'année qui s'est écoulée depuis Annapolis. Malgré les engagements pris, les appels répétés du Quatuor et ses obligations très claires en vertu du droit international, Israël, la puissance occupante, continue à se comporter sur le terrain comme s'il n'y avait pas de processus de paix, comme s'il n'y avait pas d'accords préalables, et comme s'il était exempté des lois qui régissent les relations internationales, y compris les situations d'occupation étrangère.

Alors même que la promesse d'Annapolis a suscité l'euphorie de la communauté internationale, Israël a continué d'afficher un comportement déviant

en poursuivant ses politiques illégales contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Cependant, le Conseil de sécurité et le Quatuor n'ont pas pu ou voulu agir pour mettre un terme à ces politiques israéliennes et pour appuyer de façon constructive les parties pour qu'elles fassent ce qui doit être fait pour parvenir véritablement à la paix.

À l'approche d'Annapolis et constamment après, Israël a toujours persisté à resserrer le siège de la bande de Gaza, infligeant ainsi une massive punition collective aux civils palestiniens qui y vivent, et a continué, notamment au début 2008, à faire usage d'une force excessive contre la population, aggravant la tragique situation humanitaire à Gaza. Nous répétons ici que rien ne saurait justifier une telle punition collective illégale de tout un peuple.

Nous avons demandé au Conseil, à plusieurs reprises, d'agir pour obliger Israël à cesser ses attaques militaires, à garantir la protection de la population civile et à cesser les mesures punitives illégales par lesquelles il cause volontairement une catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza. En particulier, nous n'avons cessé de demander l'ouverture des postes frontière et l'application de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Mais la communauté internationale n'a pu que fournir une aide humanitaire indispensable – à laquelle la puissance occupante continue également de faire entrave en toute impunité – et n'a pas agi de façon décisive sur le front politique pour remédier à cette crise et amener Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Aussitôt après Annapolis, il a aussi été révélé qu'Israël poursuivait sa campagne de colonisation, en grave violation de la IV^e Convention de Genève. De fait, contrairement aux résolutions de l'ONU et aux engagements pris à Annapolis, et malgré les appels répétés du Quatuor lui demandant le respect de son obligation au titre de la Feuille de route de geler les implantations de colonies et de démanteler ses avant-postes, Israël a fait exactement le contraire et a accéléré la construction et l'expansion des colonies et du mur, en particulier à Jérusalem-Est.

Cela exige évidemment une réaction concrète du Quatuor, qui devrait mettre en place un mécanisme afin d'amener Israël à respecter l'appel au gel de toute activité de peuplement, y compris la croissance

naturelle des colonies. L'incapacité à le faire a envoyé le mauvais message à la puissance occupante. Cela lui a permis d'intensifier ses activités de peuplement, d'une part, et, de l'autre, cela a fourni un terrain fertile à l'escalade des actes de terrorisme, de violence, de harcèlement et d'intimidation perpétrés par des colons contre des biens et des civils palestiniens, comme nous l'avons récemment vu lors des événements odieux d'Al-Khalil.

Un autre domaine dans lequel l'absence d'un tel mécanisme a fragilisé le processus est la question des postes de contrôle et des restrictions imposées aux déplacements et au passage. Malgré les engagements pris à Annapolis et les nombreux appels du Quatuor à un assouplissement de ces restrictions, nous avons assisté à une intensification des restrictions imposées par Israël sous prétexte d'assurer sa sécurité, avec l'ajout d'au moins 100 obstacles supplémentaires en Cisjordanie et l'isolement de Jérusalem-Est en particulier. Paradoxalement, ceci s'est produit au moment même où les rapports émanant de toutes les parties concernées saluent les efforts que déploie l'Autorité palestinienne pour promouvoir l'ordre public, notamment dans des villes comme Djénine, conformément à ses obligations, et soulignent l'importance et les bénéfices de ces progrès et d'une telle coopération en matière de sécurité. Par ailleurs, alors même que cette coopération se poursuit, Israël procède toujours à des raids et à des arrestations, ce qui nuit à nos efforts et fait que, malgré la récente libération de quelques prisonniers, au moins 11 000 Palestiniens sont toujours derrière les barreaux.

Sur le terrain, tout cela a donné lieu à un nouveau morcellement du territoire palestinien occupé, à l'imposition de privations socioéconomiques encore plus graves aux Palestiniens, à une montée des frustrations et des tensions, et à une perte d'espoir et de confiance dans le processus de paix.

Devant la persistance d'une situation aussi complexe et d'un comportement totalement opposé à ce qu'il faudrait pour pouvoir parvenir à un juste règlement, il est impératif de demander : comment pourrions-nous mener le processus de paix à bonne fin en 2009? Selon nous, il incombe au Quatuor et au Conseil de sécurité d'élaborer un mécanisme pratique pour aborder ces questions, compte tenu de cette situation où l'une des parties ne cesse de rester sourde aux appels et de manquer à ses obligations, nous embourbant dans un processus cyclique sans fin en vue. Un tel mécanisme est nécessaire pour nous aider à

surmonter les obstacles et la stagnation actuels, pour éviter les mêmes erreurs et une détérioration, et pour que le processus de paix puisse aboutir.

Nous avons essayé d'être constructifs en identifiant ce qui nous a empêché de conclure un traité de paix en 2008 et en lançant un appel pour que de sérieux efforts soient faits afin d'aborder les points qui ont à maintes reprises entravé le processus de paix. Cette démarche sera la plus grande contribution à l'appui du processus de paix, et cela aidera les parties à progresser dans leurs négociations bilatérales en cours. Une telle démarche, selon nous, améliorera nos chances d'éviter un désappointement, un échec et le désespoir que la poursuite de ce conflit ne manquerait pas de provoquer, ainsi que nos chances d'obtenir enfin la paix en 2009.

Par conséquent, y compris durant l'actuelle période de transition, alors que les espoirs et attentes suscités par le processus d'Annapolis demeurent encore énormes, nous nous attendons à ce que le Conseil de sécurité et le Quatuor assument leurs responsabilités et prennent les mesures pratiques voulues pour faire en sorte que les obligations soient respectées et que les parties s'abstiennent de toute initiative susceptible de saper la confiance ou de préjuger de l'issue des négociations.

À cet égard, nous réaffirmons notre espoir que le cessez-le-feu continuera à être respecté et sera étendu à la Cisjordanie. En outre, nous exprimons nos remerciements à nos frères égyptiens et aussi notre gratitude pour la récente réunion des ministres arabes et pour les efforts qui sont déployés pour nous aider à concrétiser la réconciliation palestinienne. Nous continuerons à travailler en coopération avec nos frères égyptiens pour restaurer l'unité nationale palestinienne à tous égards, un but véritablement essentiel pour notre juste cause.

Pour terminer, j'exprime notre profond espoir que 2009 sera vraiment l'année au cours de laquelle nous mettrons fin au conflit israélo-palestinien et à la tragédie de nos peuples en parvenant à une paix juste, durable et globale, pierre angulaire de la solution prévoyant deux États. Nous attendons avec impatience le jour où le peuple palestinien exercera ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à vivre dans la liberté et la dignité, dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et où nous pourrions ouvrir ensemble un

nouveau chapitre de paix, sécurité et coexistence dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction du Conseil ce mois-ci, qui a été éprouvant et compliqué. Je voudrais également remercier M. Robert Serry de son exposé important.

Alors que nous arrivons à la fin 2008, nous jetons un regard sur une année qui a vu la réalisation de progrès considérables dans le cadre du processus d'Annapolis. De fait, cette année a été l'une des plus constructives pour le processus de paix.

Je voudrais commencer par remercier le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 1850 (2008) il y a tout juste deux jours. Cette résolution exprime un appui sans équivoque aux négociations bilatérales directes entre Israël et les Palestiniens, dans le cadre du processus d'Annapolis. Selon les principes convenus par les parties elles-mêmes et présentés au Quatuor, tout accord sera sujet à la mise en œuvre de la Feuille de route et, surtout, au respect du principe exigeant le démantèlement de l'infrastructure terroriste.

En outre, la résolution 1850 (2008) énonce d'autres principes complémentaires importants. Elle approuve pour la première fois les trois principes définis par le Quatuor comme base de la légitimité et de l'appui international dont pourrait bénéficier tout Gouvernement palestinien. Ce faisant, la communauté internationale a envoyé un message sans équivoque au Hamas à Gaza.

La résolution appuie les éléments modérés dans la région. Nous ne pouvons pas laisser les radicaux de la région détourner l'ordre du jour pour satisfaire leurs objectifs extrémistes. La résolution note à juste titre qu'une paix durable ne peut être fondée que sur l'élimination de la terreur et de l'incitation et sur un attachement à la solution des deux États. De plus, la résolution 1850 (2008) appelle les États du Moyen-Orient à créer une atmosphère propice aux négociations bilatérales, notamment en encourageant la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique dans la région, parallèlement aux progrès réalisés dans le processus bilatéral.

L'heure de vérité a maintenant véritablement sonné pour les parties sur le terrain. N'oublions pas qu'Israël doit agir sur deux volets principaux. D'un

côté, Israël s'efforce de promouvoir la paix avec les dirigeants modérés et responsables de la partie palestinienne. Mais, de l'autre, Israël lutte contre l'organisation terroriste extrémiste du Hamas dans la bande de Gaza.

Malgré les efforts de ceux qui encouragent l'incitation, la peur et la terreur, les Israéliens et les Palestiniens dans la région ont fait preuve d'un courage de plus en plus grand au cours de ces 12 derniers mois de négociations, lesquelles ont conduit à des changements importants sur le terrain.

Je voudrais mentionner plusieurs faits nouveaux clefs. Une coopération croissante s'est mise en place entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes. À cet égard, Israël a facilité le déploiement des forces de police palestiniennes à Djénine et aux alentours d'Hébron, ainsi que l'ouverture de 20 nouveaux commissariats de police palestiniens. La ville de Djénine, autrefois terreau des attentats-suicide, est désormais un modèle de coopération en matière de sécurité en Cisjordanie.

Cette avancée est importante, mais il convient de l'envisager dans le contexte plus large du renforcement des capacités des forces de sécurité palestiniennes. Les États-Unis, l'Union européenne et certains États arabes jouent un rôle déterminant à cet égard. Rien que l'année dernière, les salaires palestiniens en Cisjordanie ont augmenté de près de 25 % ; le commerce et les échanges entre Israël et la Cisjordanie ont fait un bond de 35 %.

Tous ces progrès sont importants, cependant il reste encore beaucoup à faire pour mettre véritablement en place des capacités de manière que les Palestiniens puissent s'acquitter intégralement de leurs responsabilités. Les activités terroristes actuellement menées en Cisjordanie demeurent une menace pour Israël et exigent que nous agissions en conséquence.

Israël reste déterminé à assumer ses responsabilités pour contribuer à la création d'une atmosphère positive sur le terrain, permettant d'encourager les éléments modérés dans la région. À l'occasion de l'Aïd al-Adha et en signe de mesure de confiance envers l'Autorité palestinienne et ses dirigeants, c'est-à-dire Mahmoud Abbas et Salam Fayyad, le Gouvernement israélien a libéré cette semaine 230 prisonniers palestiniens.

Par ce dernier geste, Israël entend intensifier le dialogue en cours avec ses partenaires qui rejettent le

terrorisme et sont attachés à la négociation et à la diplomatie. Mais les Palestiniens, ainsi que l'ensemble du monde arabe, doivent répondre aux mesures de confiance prises par Israël. Le monde arabe a lui aussi une responsabilité. Il doit prendre des mesures visant à faciliter les négociations entre les parties, notamment en envoyant un message clair contre l'incitation et l'appui au terrorisme.

Bien que les efforts déployés par Israël et l'Autorité palestinienne aient conduit à des progrès importants, de sérieux défis et de dangereux obstacles demeurent. Le mois en cours a une nouvelle fois été marqué par une avalanche de roquettes et de mortiers tirés contre des civils de plusieurs villes et villages israéliens. Cette année, mon pays a été la cible d'un nombre record d'attaques, avec plus de 2 900 roquettes et mortiers tirés sur Israël depuis la bande de Gaza. Le jour même où le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1850 (2008), 11 roquettes étaient lancées contre Israël. Et, rien qu'hier, 25 roquettes ont été tirées depuis Gaza sur Israël, l'une d'entre elles s'écrasant devant l'entrée d'un supermarché très fréquenté.

Les attaques incessantes du Hamas visent également les points de passage à la frontière, les dépôts de carburant et d'autres voies de communication vitales qui, en temps normal, permettent aux flux de biens et d'aide humanitaire de pénétrer dans la bande de Gaza. Néanmoins, Israël reconnaît qu'il est indispensable de fournir une aide humanitaire à la bande de Gaza et nous mettons tout en œuvre pour faciliter le travail de la communauté internationale.

En ce moment précis, le caporal Gilad Shalit est prisonnier du Hamas depuis 910 jours et 910 nuits. En tant qu'être humain et que mère, j'ai été scandalisée par la manifestation qui s'est déroulée dans le centre de Gaza pour célébrer le vingt-et-unième anniversaire de la création du Hamas. Cette manifestation a rassemblé 150 000 personnes qui ont applaudi un spectacle se moquant du sort pitoyable de Gilad Shalit, des souffrances de sa famille et de la compassion du peuple israélien et des peuples du monde entier. Nous espérons que la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour que Gilad Shalit puisse rentrer chez lui sain et sauf.

À Gaza, les terroristes du Hamas qui attaquent sans relâche Israël n'agissent pas tout seuls. L'Iran reste au centre des activités terroristes menées

actuellement par le Hamas. L'Iran, comme la Syrie, forme, finance et équipe activement le Hamas, ainsi que le Hezbollah au nord d'Israël, et de nombreux autres mouvements radicaux dans la région. Israël reste aussi profondément préoccupé par le réarmement et le redéploiement du Hezbollah au Liban, tant au nord qu'au sud du Litani, et ce en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Israël est pleinement attaché au processus de paix. Nous espérons que l'année 2009 nous permettra de faire avancer la cause de la paix dans notre région. La paix reste l'objectif premier de l'État d'Israël. En cette période de fêtes, je tiens à adresser à tous mes collègues de l'ONU, les vœux les plus sincères de ma délégation ainsi que ses souhaits de prospérité pour la nouvelle année.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Coordonnateur spécial de son exposé d'aujourd'hui. Nous avons écouté très attentivement les interventions très détaillées des Ambassadeurs Mansour et Shalev et nous les remercions de leurs déclarations.

Le présent débat intervient très peu de temps après les discussions que le Conseil de sécurité a eues ce mardi. La séance d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'entendre les points de vue des parties et d'autres États Membres, comme nous l'avions clairement souhaité lors du précédent débat du Conseil. Je voudrais cependant commencer, comme d'autres orateurs l'ont fait, en me félicitant de l'adoption de la résolution 1850 (2008).

Depuis la dernière séance ministérielle consacrée à l'examen de la situation du Moyen-Orient, l'été dernier, nous avons pu constater qu'un élan constant s'est affirmé en faveur d'un rôle accru du Conseil de sécurité dans le processus de paix au Moyen-Orient. La résolution 1850 (2008) représente une étape importante dans toute une série de résolutions, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003). Prises ensemble, ces résolutions énoncent les objectifs de la paix et le cadre dans lequel doit se dérouler le processus de paix. La résolution 1850 (2008) permet de souligner les points essentiels que nous estimons fondamentaux pour progresser vers un règlement durable.

Premièrement, je voudrais insister sur l'importance d'intensifier les négociations actuelles, notamment sur les volets israélo-palestinien et israélo-syrien. Deuxièmement, les deux parties doivent

respecter leurs engagements, conformément à la Feuille de route. Pour Israël, cela signifie qu'il doit prendre des mesures pour geler la construction de colonies de peuplement et améliorer les conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza et, pour les Palestiniens, cela signifie qu'ils doivent trouver le moyen de se réunir autour des notions de négociations et de non-violence, le Hamas mettant fin à ses tirs de roquettes et se rapprochant des principes du Quatuor.

Troisièmement, la résolution énonce la nécessité de parvenir à une paix juste, durable et globale, et dans cette optique tous les États de la région et l'ensemble de la communauté internationale devraient s'efforcer d'instaurer un climat propice à des négociations. Nous nous félicitons de la mention expresse faite dans la résolution de l'Initiative de paix arabe et de l'engagement pris par le monde arabe envers le processus de paix qui sous-tend cette Initiative. Comme le Ministre des affaires étrangères M. Miliband l'a dit mardi dernier dans sa déclaration, la solution de deux États ne suffira pas à régler le conflit du Moyen-Orient; il faudra qu'Israël et tous les États arabes vivent côte à côte dans la sécurité.

La résolution du Conseil de sécurité fait suite à la lettre très importante adressée récemment par la Ligue des États arabes au Président élu, M. Obama. Cette lettre appelle à une solution globale du processus de paix au Moyen-Orient et signale la volonté du monde arabe d'œuvrer avec le nouveau gouvernement des États-Unis sur cette question. Et la résolution fait également suite à la déclaration du Conseil européen en date du 12 décembre, qui annonce que l'Union européenne appuiera fermement les efforts axés sur une solution négociée et y participera. Ensemble, ces faits nouveaux nous fournissent la dynamique nécessaire à la réalisation de véritables progrès en 2009, et nous attendons avec impatience que le nouveau gouvernement des États-Unis s'engage rapidement en faveur du processus de paix dès le début de son mandat.

Le processus politique est inséparable de la situation sur le terrain. Nous nous félicitons de l'accent mis dans la résolution 1850 (2008) sur le développement des capacités palestiniennes et des institutions d'un État palestinien. Le Royaume-Uni, de même que l'Union européenne, continue d'aider l'Autorité palestinienne à améliorer ses forces de sécurité et à renflouer son économie, ce qui, à notre avis, finira par améliorer la sécurité d'Israël et à réduire les tensions.

L'insécurité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, notamment les activités menées par l'Iran, rend encore plus urgente la nécessité de faire avancer les négociations de paix entre Israël et ses voisins. Le Royaume-Uni appuie la déclaration faite par le Quatuor cette semaine ainsi que son engagement continu auprès des parties et ses efforts pour galvaniser la communauté internationale. Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec les pays de la région et d'ailleurs en vue de renforcer le processus de paix, et nous nous attacherons, au sein du Conseil de sécurité, à faire fond sur l'autorité et la direction que l'engagement du Conseil a conférées et continuera de conférer au processus de paix.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial, M.erry, pour son exposé très riche d'enseignements, et à saluer la présence parmi nous de l'Observateur permanent de la Palestine, l'Ambassadeur Mansour, et du Représentant permanent d'Israël, l'Ambassadeur Shalev. Je tiens également à souscrire à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

L'Italie se félicite de l'adoption historique de la résolution 1850 (2008), mardi dernier. Nous saluons les États-Unis et la Fédération de Russie pour leur rôle directeur en la matière, et nous sommes pleinement conscients de l'importance et de la force de ce message d'appui envoyé par le Conseil de sécurité au processus de négociations. Le message que contient la résolution 1850 (2008) est d'une importance capitale : le Processus d'Annapolis est irréversible; il n'y a pas de retour en arrière possible. Il faut absolument parvenir à un accord global sous la forme d'un traité de paix qui sera mis en œuvre sans plus de négociations, sur la base des principes de la Feuille de route.

La déclaration que nous avons faite mardi portait exclusivement sur le conflit israélo-palestinien. Je ne vais donc pas répéter ce que j'ai dit alors de la situation sur le terrain. Je voudrais simplement rappeler que nous pensons qu'il importe d'appuyer et de promouvoir une approche constructive de la part de tous les États de la région dans tous les volets du processus de paix et de souligner, dans ce contexte, le potentiel considérable de l'Initiative de paix de la Ligue des États arabes.

Je passerai maintenant au Liban. Nous constatons avec satisfaction que le processus de réconciliation

nationale en cours dans ce pays est en bonne voie. Nous savons bien cependant que la stabilité du pays reste précaire compte tenu des problèmes continus de sécurité et de l'insuffisance notable de progrès au niveau de la réconciliation entre les factions chrétiennes. Les prochaines élections constitueront donc une étape cruciale dans le processus de stabilisation de la démocratie libanaise. Nous formons l'espoir qu'elles se dérouleront dans le cadre d'une compétition électorale pacifique et démocratique. La présence d'observateurs électoraux pourrait aider à réduire les tensions et à assurer le bon déroulement tant de la phase préélectorale que des élections elles-mêmes. L'Italie est prête à contribuer à une éventuelle mission européenne si l'ensemble des forces politiques libanaises la réclamaient et si elle recevait l'approbation unanime du Gouvernement Siniora.

L'Italie réaffirme son espoir que les questions territoriales en suspens entre Israël et le Liban seront réglées rapidement. Dans ce contexte, il est particulièrement urgent qu'Israël se retire de la partie septentrionale du village de Gajar afin de mettre un terme aux tensions continues qui y règnent et d'améliorer les relations politiques israélo-libanaises, condition préalable à un examen constructif des problèmes existants entre les deux pays. Nous croyons donc nécessaire que le plan établi par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Nous encourageons les deux parties à continuer à coopérer avec la FINUL dans le cadre du mécanisme tripartite afin de régler les problèmes sur le terrain, de prévenir tout nouvel incident et de procéder à la démarcation de la Ligne bleue. L'Italie continuera à fournir son propre contingent à la FINUL pour assurer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et le maintien du cessez-le-feu. Nous croyons que la présence de la FINUL reste déterminante pour la stabilité du Liban et la sécurité d'Israël.

Nous espérons également que la Syrie reconnaîtra officiellement la souveraineté du Liban sur les fermes de Chebaa par une confirmation écrite en réponse à la demande du Secrétaire général. Nous espérons aussi que la Syrie et le Liban donneront suite sans tarder aux engagements qu'ils ont pris en procédant à un échange d'ambassadeurs et à la délimitation de leur frontière commune, afin de poser les nouvelles relations entre ces deux pays sur des fondements solides dans le respect mutuel de leur indépendance et de leur souveraineté.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à tous ceux qui ont remercié le Coordonnateur spécial, M. Serry, pour l'exposé détaillé qu'il a fait aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient.

Je voudrais soulever deux points principaux concernant notre débat. Premièrement, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité. C'est un document positif et orienté vers l'avenir, par lequel le Conseil de sécurité et la communauté internationale confirment officiellement le caractère irréversible des négociations bilatérales et avalisent les efforts consentis par les deux parties pour parvenir à un accord. Comme le Quatuor l'a déclaré le 12 décembre, une paix durable résultera des efforts politiques mutuels déployés par les deux parties pour renforcer les institutions de l'État palestinien, améliorer les conditions de vie sur le terrain et s'acquitter des obligations découlant de la Feuille de route. La résolution réaffirme l'importance du respect de ces obligations et indique qu'aucune des deux parties ne devrait se livrer à des activités qui soient contraires aux obligations énoncées dans la Feuille de route ou qui nuisent aux négociations sur le statut final. Les États-Unis ont indiqué très clairement leurs vues sur les activités de colonisation, ainsi que sur l'obligation pour l'Autorité palestinienne de démanteler l'infrastructure de terreur en place sur son territoire, de réformer ses services de sécurité et de mettre fin à l'incitation.

Le 15 décembre, le Quatuor a appelé à l'intensification des négociations en vue de mettre fin au conflit et d'établir le plus tôt possible un État de Palestine, vivant côte à côte avec Israël, en paix et dans la sécurité. Parallèlement, la résolution souligne qu'un règlement du conflit doit s'aligner sur les efforts axés sur la réalisation d'une paix régionale plus large et note l'importance de l'Initiative de paix arabe. Comme la Secrétaire d'État, M^{me} Rice, l'a dit au Conseil le 16 décembre : « Tout comme les États arabes doivent tendre la main à Israël, Israël doit tendre la main aux États arabes. » (S/PV.6045)

Le deuxième point que je souhaiterais soulever aujourd'hui est notre préoccupation continue du bien-être des habitants innocents de Gaza et des villes et bourgades du sud d'Israël. Comme le Quatuor l'a clairement indiqué à la réunion qu'il a tenue cette semaine, seuls des moyens pacifiques permettront de trouver une solution durable à la situation de Gaza. Il est crucial, pour ce processus, de rétablir l'unité

palestinienne sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime et internationalement reconnu du peuple palestinien, en faveur de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des obligations et engagements antérieurs.

Toujours dans sa déclaration du 15 décembre, le Quatuor a constaté avec préoccupation que la trêve qui a succédé aux négociations égyptiennes à Gaza a été interrompue, il a condamné les attaques aveugles commises contre Israël et a appelé à la cessation de la violence, notamment des attaques contre les points de passage commerciaux qui empêchent d'importer des articles humanitaires et des produits de base, pourtant indispensables pour mettre fin aux souffrances des Gazaouis.

En leur qualité de principal fournisseur d'aide au peuple palestinien, les États-Unis sont profondément attachés à l'acheminement à bon port de l'aide humanitaire. Les États-Unis appellent à la fourniture ininterrompue d'articles humanitaires à la population de Gaza.

Toutefois, le Conseil ne doit pas perdre de vue les causes profondes de la situation actuelle. Si la grande majorité des Gazaouis désire avoir une vie normale, le Hamas, qui a usurpé le pouvoir à l'Autorité palestinienne légitime, et d'autres groupes, continuent d'inciter à la violence, en lançant ces deux derniers mois plus de 200 roquettes et mortiers sur Israël et les points de passage d'aide humanitaire à Gaza, comme nous l'a indiqué M. Serry ce matin.

Les États-Unis appellent à la cessation immédiate et définitive de ces attaques, qui représentent une menace constante pour la paix et la sécurité internationales. Nous appelons également au démantèlement complet de l'infrastructure terroriste, conformément aux obligations contractées dans la Feuille de route. Les États-Unis appellent également à la libération immédiate du caporal Gilad Shalit.

Les progrès qui se poursuivent à Djénine et le déploiement fructueux des services de sécurité israéliens à Hébron sont des contre-exemples pertinents de la violence qui sévit à Gaza. Cette évolution montre que les Israéliens et les Palestiniens peuvent travailler de concert pour faire avancer la cause de la paix.

Je voudrais enfin dire quelques mots sur le Liban. La pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et

1701 (2006) est indispensable pour assurer la paix et la sécurité au Liban. Comme en atteste la création d'un Tribunal spécial, en vertu de la résolution 1757 (2007), pour traduire en justice les auteurs de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais Rafic Hariri et d'autres, les États-Unis appuient vigoureusement la pleine mise en œuvre de ces résolutions. Nous demandons également instamment aux États Membres de s'engager à verser des fonds supplémentaires pour les deuxième et troisième années de fonctionnement du Tribunal spécial qui devrait être pleinement opérationnel le 1^{er} mars 2009.

Le dernier rapport du Secrétaire général consacré aux résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) a clairement montré à quel point il était important de procéder au désarmement du Hezbollah et de mettre fin à la contrebande d'armes à travers la frontière libano-syrienne. Nous nous félicitons des efforts qui continueront d'être déployés pour mettre en œuvre ces éléments centraux des résolutions en même temps que le dialogue national progresse au Liban.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier à mon tour M. Serry pour son intervention ainsi que les représentants permanents d'Israël et de la Palestine pour leurs déclarations.

J'ai l'honneur de m'exprimer également au nom de l'Union européenne (UE). Je voudrais souligner quelques éléments majeurs qui nous paraissent majeurs s'agissant du processus de paix.

Premièrement, nous nous réjouissons de l'adoption ce mardi de la résolution 1850 (2008), qui marque le retour du Conseil de sécurité dans le traitement de la question israélo-palestinienne.

L'Union européenne partage, en effet, la conviction, reflétée dans la résolution, que le processus de négociation israélo-palestinien engagé depuis la Conférence d'Annapolis est irréversible et doit être soutenu le plus vigoureusement possible afin d'aboutir dans les meilleurs délais à un accord de paix complet. Cet accord devra prévoir la création d'un État de Palestine comprenant la Cisjordanie et Gaza, qui soit viable, indépendant, démocratique et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

À cet effet, l'Union européenne appelle de ses vœux une réconciliation interpalestinienne. Nous soutenons, dans ce but, les efforts de médiation

égyptiens et nous soutiendrons tout gouvernement qui respecterait les engagements souscrits par l'Organisation de Libération de la Palestine, appuierait résolument les négociations de paix avec Israël, et dont la politique et les actions refléteraient les principes du Quatuor.

Deuxième élément d'une importance majeure : la France, comme ses partenaires de l'Union européenne, souscrit à l'approche globale du règlement du conflit israélo-arabe reflétée dans le projet de résolution. Nous saluons, à cet égard, les pourparlers indirects de paix entre Israël et la Syrie sous les auspices de la Turquie, et nous encourageons les deux parties à ouvrir des négociations directes.

Nous saluons, également, l'Initiative arabe de paix, qui offre selon nous une base solide et pertinente pour la paix au Proche-Orient. Elle permet également d'inclure les volets syrien et libanais dans notre réflexion, ce qui nous apparaît essentiel. Elle appelle, de notre point de vue, un engagement continu, large et constructif de l'ensemble des parties impliquées.

Cet engagement suppose toutefois de renforcer la confiance mutuelle. Il n'y a qu'une seule voie pour cela : celle d'un changement rapide et significatif sur le terrain, conformément aux engagements pris au titre de la Feuille de route, dont le projet de résolution rappelle très justement l'importance.

À cet égard, l'Autorité palestinienne a consenti d'importants efforts en matière de sécurité, de gouvernance et d'état de droit, particulièrement à Djénine, Naplouse et Hébron. Beaucoup reste à faire pour que cesse le terrorisme et pour que toutes les violences s'arrêtent, d'où qu'elles viennent. Mais les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en matière de sécurité sont incontestables.

Ces progrès appellent, selon nous, des gestes réciproques d'Israël, à commencer par la question de la colonisation. L'Union européenne rappelle qu'il est nécessaire et urgent de mettre fin à la poursuite de la colonisation, ce qui inclut l'expansion naturelle, y compris à Jérusalem-Est. Toute autre politique nuirait à la crédibilité des négociateurs et préjugerait du résultat des pourparlers.

Les entraves à la circulation vers les territoires palestiniens occupés et à l'intérieur de ceux-ci doivent être levées, notamment pour favoriser le développement économique. La situation humanitaire à Gaza doit s'améliorer de toute urgence, grâce à la

poursuite de la trêve, à la réouverture des points de passage et à la fourniture des biens et services au profit de la population.

La capacité des agences en charge de l'assistance, notamment de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à fournir leur aide doit être assurée. Il importe enfin que les prisonniers palestiniens soient libérés en plus grand nombre, en priorité les mineurs.

L'Union européenne condamne toutes les violences, spécialement à Gaza, ainsi que les tirs de roquettes contre Israël, qui doivent cesser. La lutte contre le terrorisme doit être poursuivie sans relâche. Le caporal Gilad Shalit doit être libéré sans condition.

Les parties ne sont naturellement pas les seules à avoir des responsabilités. Il est également souhaitable que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise en soutien à l'Autorité palestinienne. L'Union européenne a largement pris sa part en augmentant son assistance de manière continue. Le montant total de l'aide fournie par l'Union européenne au peuple palestinien, incluant l'assistance humanitaire et non humanitaire, dépassera 540 millions d'euros cette année – ce qui fait de l'Union et de ses États membres, cette année encore, et de très loin, le premier donateur à l'Autorité palestinienne.

Il est important que l'effort engagé depuis la Conférence des donateurs pour l'État palestinien tenue à Paris en décembre dernier se poursuive : 1,7 milliard d'euros d'aide budgétaire ont été versés jusqu'à présent; il convient que les donateurs respectent les engagements souscrits.

Le rôle de la communauté internationale est également politique. L'Union est déterminée à travailler au renforcement du rôle de surveillance du Quatuor sur le terrain, conjointement avec les États-Unis et les autres membres du Quatuor. Afin de favoriser un règlement durable, l'Union européenne, sans intervenir dans les négociations ni préjuger de leurs résultats, marque à nouveau sa disposition à contribuer, le moment venu, à la mise en œuvre d'un accord de paix final. L'Union européenne rappelle l'importance d'un engagement continu, large et constructif des partenaires arabes.

Enfin, comme souligné par les chefs d'État et de gouvernement dans la déclaration du Conseil européen en date des 11 et 12 décembre, « nous pressons la nouvelle administration américaine de faire aux cotés

de l'Union européenne du processus de paix une priorité immédiate et centrale ».

Convaincue que pour être durable, la paix devra être globale, l'Union européenne réitère son attachement à un règlement du conflit israélo-arabe dans tous ses volets, conformément aux termes de référence de la Conférence de Madrid, notamment l'échange de la terre contre la paix, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Feuille de route.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Comme il s'agit, je pense, du premier débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, un an après la Conférence d'Annapolis, il serait peut-être utile d'examiner les négociations de l'année passée et d'en tirer certains enseignements.

Comme M. Qurai', chef de la délégation palestinienne, l'a dit à propos des négociations, « je ne sais s'il y a eu des accords ou des accords possibles au cours de cette période ». Néanmoins, nous savons tous ce qui s'est passé sur le terrain et cela est une indication très claire de la volonté politique et de la ferme détermination de mettre fin à l'occupation et à la souffrance continue des Palestiniens qui dure depuis plus de 60 ans.

Nombreux sont ceux qui ont cité des statistiques. Très brièvement, je voudrais mentionner moi aussi certaines statistiques qui nous rappellent ce qui se passe sur le terrain depuis le 27 novembre 2007. Au cours de l'année passée, les attaques israéliennes sur les Palestiniens ont augmenté de 300 %. L'armée israélienne a mené plus de 1 700 opérations en Cisjordanie et plus de 1 363 opérations dans la bande de Gaza, dont 195 pendant la période d'accalmie. Ces opérations ont fait 544 martyrs, dont 71 enfants, et plus 2 362 personnes ont été blessées. Les autorités israéliennes ont détruit 332 maisons de Palestiniens et, en revanche, elles ont autorisé la construction de 2 210 unités de logement dans les colonies de Cisjordanie. Le nombre de barrières imposant des restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens en Cisjordanie a augmenté de 521 à 630 barrières. Israël a continué de construire le mur, avec tout ce que cela signifie en termes de confiscation de terres palestiniennes, y compris récemment les terres du village d'Azzoun, sachant que 84 % de ce mur est situé dans les territoires de Cisjordanie. La judaïsation d'Al Qods Al Charif s'est intensifiée et les autorités israéliennes

continuent de détenir plus de 11 000 Palestiniens, dont des centaines d'enfants. Il est regrettable que l'on ait insisté sur le cas d'un détenu israélien et non sur celui de milliers de Palestiniens. Il est vrai qu'Israël a libéré 990 Palestiniens mais, pendant la même période, il a emprisonné 4 950 autres.

Ce ne sont que quelques statistiques. Malheureusement, les statistiques ne disent pas tout. Je vais donc présenter quelques éclaircissements en m'appuyant sur des témoignages israéliens s'il y a lieu. Premièrement, les Palestiniens en Cisjordanie connaissent dans leur vie quotidienne l'humiliation, les mauvais traitements, des restrictions dans leurs déplacements, les attaques de l'armée israélienne et des colons, ainsi que la discrimination raciale. Ici, je tiens à citer un témoignage d'une organisation israélienne des droits de l'homme : « La discrimination pratiquée par Israël en Cisjordanie rappelle de plus en plus le système d'apartheid qui prévalait en Afrique du Sud ». C'est une citation d'une source israélienne. Je tiens à citer une autre source israélienne :

« Dans les zones occupées en 1967, la concentration des colonies dans les territoires occupés et les politiques qui y sont appliquées ont créé une situation d'apartheid et de discrimination dans les institutions, et le principe d'égalité a été vidé de son sens dans cette région. Deux groupes de citoyens vivant sous la même autorité connaissent deux systèmes juridiques différents : un groupe jouit de tous ses droits civils, alors que le deuxième groupe est privé de tous ses droits. Israël a donc créé un grand réseau routier moderne en Cisjordanie, mais ce réseau est destiné à être utilisé exclusivement par des Israéliens alors que les Palestiniens sont obligés de se déplacer sur des routes tortueuses et dangereuses. L'organe de planification israélien impose des restrictions aux constructions dans les villes et villages palestiniens, à la différence de la souplesse offerte aux colonies israéliennes. La quantité d'eau mise à la disposition des colonies permet de planter du gazon et de remplir les piscines, alors que le peuple palestinien doit acheter de l'eau potable. »

Finalement, nous nous demandons : quel est l'objectif de ces pratiques en Cisjordanie si ce n'est de rendre la vie impossible aux Palestiniens pour qu'ils partent et rejoignent les six autres millions de réfugiés palestiniens, créant ainsi une réalité qui rendrait impossible la création d'un État palestinien ? Ce ne sont

pas mes propres mots mais ceux d'une organisation israélienne des droits de l'homme qui déclare : « Le grand changement apporté par Israël dans la cartographie de la Cisjordanie empêche toute possibilité réelle de création d'un État palestinien ».

Deuxièmement, en ce qui concerne le siège total imposé par les autorités israéliennes à la bande de Gaza, nous savons tous que les Palestiniens ont pleinement respecté l'accalmie générale à laquelle nous sommes parvenus en juin dernier. Le 4 novembre dernier, l'armée israélienne s'est infiltrée dans l'est de Gaza et a tué six Palestiniens dans une attaque et il est donc naturel qu'il y ait eu une réaction de la part des Palestiniens. Depuis le 5 novembre, les Israéliens ont imposé un siège aérien, maritime et terrestre total à la bande de Gaza empêchant même les camions de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient d'entrer. Peut-être les membres ont-ils entendu aujourd'hui l'annonce de la suspension de l'assistance à plus 750 000 Palestiniens et ce en raison d'une rupture des stocks ? Il est évidemment certain que les autorités israéliennes ouvrent de temps en temps certains points de passage mais nous nous posons la question de savoir si ce n'est pas simplement à des fins de propagande.

Le résultat de ce siège est une paralysie totale de l'activité économique. Quatre-vingt pour cent des familles palestiniennes vivent désormais sous le seuil de la pauvreté. Il y a eu un effondrement total des services d'assainissement et de fourniture d'eau potable ; les stations d'eau potable et d'assainissement sont incapables de fonctionner, et le Conseil peut imaginer le résultat. Il y a presque une pénurie totale de médicaments dans les hôpitaux. Il y a aussi des entraves au bon fonctionnement des banques et des stations d'électricité qui satisfont plus de la moitié des besoins en électricité de Gaza. Comment peut-on appeler ces actions et ces pratiques ? Le Coordonnateur spécial des Nations Unies les a qualifiées de « violation flagrante des droits de l'homme » à Gaza, et je pense que c'est la vérité.

Au cours de cette année, nous avons assisté à quelque chose de nouveau – des restrictions imposées aux Palestiniens et des attaques contre des Palestiniens. Il y a 650 colons à Hébron – une ville qui compte une population de plus de 150 000 Palestiniens – et cette ville est le théâtre d'attaques quasi quotidiennes contre les Palestiniens de la part des colons, qui détruisent leurs maisons et leurs biens, et qui font ce que bon leur

semble sous la protection de 2 000 soldats israéliens. Voici donc un résumé des résultats d'Annapolis – une expansion des colonies de peuplement, la détérioration de la situation humanitaire, des violations des droits de l'homme et des violations accrues du droit international de la part de l'occupation. Tout ceci se déroule sous le regard silencieux du Conseil, qui ne peut être interprété par les victimes que comme une forme de collusion, de discrimination, de partialité ou de pratique de deux poids, deux mesures à leur encontre. Ces pratiques et le silence du Conseil ne peuvent que nourrir la haine, la frustration et le désespoir. Comment pouvons-nous emprunter ainsi le chemin de la paix et de la cohabitation?

Si le Conseil cherche à garantir les conditions minimales de la paix dans la région, le moins qu'il puisse faire est de condamner l'occupation et les colonies de peuplement et d'arrêter leur expansion; lever le siège de Gaza; mettre fin aux activités des colons extrémistes à Hébron, protéger les Palestiniens, et tenir compte des propos de M^{gr} Desmond Tutu et de Richard Falk, selon lesquels les auteurs de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice.

M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) : Je voudrais à mon tour remercier M. Serry pour sa présentation. Nous sommes également reconnaissants aux représentants de la Palestine et d'Israël pour leurs contributions.

Il y a seulement deux jours, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1850 (2008) sur la situation au Moyen-Orient. Cette importante résolution invite les parties à poursuivre les négociations dans le cadre du processus d'Annapolis. Elle ne saurait cependant atteindre ses objectifs sans une implication décisive des parties et de la communauté internationale. Avec volonté et détermination, Israéliens et Palestiniens peuvent réussir le pari de la coexistence pacifique et de la paix globale, eux qui ont su maintenir des contacts réguliers durant l'année 2008.

Ensemble avec Annapolis, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, l'un en offre le cadre et les moyens. Les engagements de chaque partie sont connus, les responsabilités de chaque partie le sont également, notamment en matière de renforcement de la confiance mutuelle. Pour sa part, la communauté internationale doit les accompagner résolument et poursuivre ses efforts en faveur du développement socioéconomique de la Palestine, y compris par le

renforcement de ses capacités institutionnelles, l'aide aux réfugiés palestiniens et aux populations de Gaza.

Sur le plan régional, nous nous réjouissons de l'accalmie générale qui prévaut actuellement au Liban. Fruit des efforts consentis par le peuple et les parties libanaises, celle-ci peut perdurer et se renforcer pour autant que l'Accord de Doha soit pleinement appliqué. Nous exhortons en particulier les parties à dépasser leurs divergences, pour préparer dans la sérénité les législatives de mai 2009. Au même moment, l'amélioration des relations entre le Liban et ses voisins contribuera à renforcer la paix et la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous saluons et encourageons les initiatives qui ont été entreprises à cet égard. Nous exhortons Israël et la Syrie à s'inscrire dans la même dynamique pour faire aboutir les négociations indirectes entreprises sous les auspices de la Turquie.

Les pays de la région sont condamnés à vivre ensemble. Ils doivent donc prendre les mesures nécessaires pour faciliter une cohabitation qui garantirait la paix et la sécurité pour chacun et pour tous. Dans ce cadre, le rôle de l'ONU continuera d'être primordial. À travers notamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), l'ONU apporte une contribution inestimable à la stabilité au Moyen-Orient. Nous lançons à nouveau un appel aux parties à coopérer pleinement avec ces forces.

L'année qui finit a ajouté quelques avancées dans la résolution des crises majeures dans la région. Toutefois, les défis à relever sont encore nombreux. S'agissant principalement de la question palestinienne, nous formulons le vœu que 2009 maintienne vivant l'esprit d'Annapolis, avec notamment comme objectif la création d'un État palestinien vivant en paix côte à côte avec un État israélien en sécurité.

Avec l'adoption de la résolution 1850 (2008), le Conseil de sécurité devrait être en mesure de soutenir les parties et le processus de manière plus engagée, plus visible et surtout plus concrète.

M. Grauls (Belgique) : Je voudrais à mon tour remercier M. Serry pour son exposé très détaillé et très utile, ainsi que mes collègues israélien et palestinien pour leurs interventions.

Deux jours après un débat centré sur le conflit israélo-palestinien, et malgré nos préoccupations

persistantes face à la situation humanitaire et sécuritaire sur le terrain, et plus particulièrement à l'intérieur et autour de la bande de Gaza, j'éviterai de répéter la position détaillée de la Belgique sur ce dossier. D'autant plus que cette position a largement été reflétée par la France, dans l'intervention faite au nom de l'Union européenne, une intervention à laquelle ma délégation s'associe pleinement. Je souhaite plutôt profiter de l'exposé qui nous a été fait pour anticiper sur les opportunités et les défis qui attendent le Moyen-Orient pour l'année 2009.

Premier constat : nous assistons à un engagement international à un niveau qu'on n'avait plus connu depuis le début du millénaire. Qu'on en juge : en un an, il y a eu cinq réunions au sommet du Quatuor, y compris une réunion avec un exposé direct des parties sur l'état des négociations. Il s'agit là d'une interaction directe de la communauté internationale avec Israël et l'Autorité palestinienne, par ailleurs déjà promue par la réactivation du Comité spécial de liaison et par la discussion des plans de réforme palestiniens.

En soutien à ces deux forums, quatre conférences ministérielles successives ont eu lieu à Annapolis, à Paris, à Berlin, et à Londres, pour donner aux négociations le plus large soutien économique et politique. À cela on ajoutera les conférences d'investisseurs de Bethléem et de Londres et les plans de relance économique de Tony Blair, le représentant du Quatuor.

Enfin, après avoir été trop longtemps le symbole des divergences paralysantes de la communauté internationale, le Conseil de sécurité, notre Conseil de sécurité, a rappelé mardi dernier qu'il restait saisi du dossier. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 1850 (2008), en ce qu'elle confirme la responsabilité du Conseil d'accompagner la réalisation de la solution de deux États viables, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Au cours d'une période de transition inévitablement plus fragile, la Belgique préconise, avec ses partenaires européens, que cet engagement international soit maintenu. Pour commencer en veillant à ce que l'adoption de la résolution 1850 (2008) ne reste pas une embellie sans lendemain. Elle doit au contraire renforcer la capacité de notre Conseil d'assumer ses responsabilités selon la Charte et de veiller à la mise en œuvre de ses résolutions antérieures.

Deuxième constat, la réaffirmation de l'engagement régional dans la recherche de stabilisation et d'une paix complète, juste et durable avec Israël. La résolution 1850 (2008) rappelle l'importance de l'Initiative de paix arabe. Et on peut encore saluer la volonté des auteurs de cette initiative de la réaffirmer au sommet de Riyad en mars 2007. Mais la responsabilisation des acteurs régionaux ne s'est pas arrêtée là.

Sous l'égide de la Turquie, des négociations indirectes ont débuté entre Israël et la Syrie, une reprise de contact après huit ans de silence. Nous espérons qu'une cinquième session les rapprochera bientôt de discussions directes en vue d'un accord de paix.

Au Liban, après des violences qui ont fait craindre une nouvelle guerre civile, la médiation du Qatar a aidé à l'élection d'un nouveau Président et à la relance d'un dialogue national. Depuis, un dialogue constructif a été noué avec la Syrie. Nous encourageons la concrétisation des engagements pris à Damas pour la normalisation des relations bilatérales, y compris par l'établissement de relations diplomatiques. Au-delà, et vu l'impact sur la paix et la sécurité régionale, nous insistons sur une coopération accrue pour le contrôle de la frontière libano-syrienne et le respect de l'embargo sur les armes décidé par la résolution 1701 (2006). Sur ce point précis, et de manière générale pour son rôle régional, nous appelons l'Iran à utiliser son influence constructivement et en appui à la paix.

Sur le plan de la réconciliation palestinienne, enfin, l'Arabie saoudite, le Yémen et l'Égypte ont successivement illustré la volonté arabe de réunifier la bande de Gaza et la Cisjordanie dans le giron de l'Autorité palestinienne. Partant du constat que l'on ne conclura pas d'accord de paix durable sans y associer l'ensemble du peuple palestinien, nous encourageons la poursuite de ces efforts arabes et nous encourageons la responsabilisation du Hamas à ne pas priver les Gazaouis des dividendes de la paix.

Dans ce contexte, la Belgique salue la confirmation de l'organisation en 2009 à Moscou d'une réunion internationale. Sans préjuger de la stabilisation progressive des différents foyers de tensions régionaux, nous espérons que cette réunion permettra d'identifier la manière de les intégrer à une stabilisation globale et mutuelle du Moyen-Orient. D'ores et déjà, avec nos partenaires européens, nous sommes prêts à travailler

avec les parties pour leur offrir les garanties internationales nécessaires pour progresser dans cette direction.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétariat et le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Serry, pour l'exposé que nous avons entendu sur la situation au Moyen-Orient. Nous partageons l'évaluation faite par M. Serry des récents événements survenus dans les relations israélo-palestiniennes ainsi que sur le volet libano-syrien.

La position de la Fédération de Russie concernant la situation au Moyen-Orient a été exprimée par notre Ministre des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, dans son intervention au Conseil de sécurité le 16 décembre (*voir S/PV.6045*). Je limiterai donc ma déclaration à quelques remarques.

Bien sûr, alors que 2008 touche à sa fin, nous aimerions avoir obtenu davantage de résultats du processus d'Annapolis, et nous partageons les préoccupations soulevées par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et par la poursuite des activités de colonisation. Nous sommes aussi préoccupés par les tirs de roquettes sur Israël. Il ne faut pas moins souligner que la communauté internationale, en dressant le bilan de l'année écoulée, est en mesure d'observer quelques points importants.

La Russie se félicite des résultats de la réunion ministérielle du Quatuor qui s'est tenue le 15 décembre et de sa déclaration, ainsi que de l'adoption le 16 décembre de la résolution 1850 (2008) du Conseil. Nous sommes reconnaissants aux États membres du Conseil de sécurité qui ont soutenu cette résolution proposée par la Fédération de Russie et par les États-Unis. Les deux documents mettent en avant la primauté et le caractère irréversible du processus de paix au Moyen-Orient, qui a été conçu pour assurer l'existence de deux États, palestinien et juif, vivant en paix, en sécurité et dans des relations de bon voisinage. Nous sommes convaincus que les parties doivent poursuivre leur travail de longue haleine pour trouver des solutions mutuellement acceptables à tous les problèmes essentiels sur le plan bilatéral.

Nous ne pouvons laisser s'enrayer le processus politique dans la région. C'est pourquoi le Quatuor et le Conseil de sécurité ont réaffirmé leur engagement de poursuivre et d'intensifier leurs efforts communs en tenant notamment compte de l'Initiative de paix arabe, récemment réaffirmée, qui vise à instaurer le meilleur

climat possible pour la poursuite du dialogue israélo-arabe sur tous les plans en 2009.

Il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Quatuor, d'aider à veiller à ce que le processus de négociation se poursuive sans interruption. La Russie n'aura de cesse de soutenir toute politique favorisant la mise en œuvre diligente, par le Quatuor, de la mission en vue de laquelle il a été créé.

Le Quatuor doit s'attacher énergiquement à rechercher l'instauration d'une paix juste et de la sécurité dans la région, en particulier dans les graves circonstances actuelles. Nous nous efforcerons à l'avenir d'améliorer l'efficacité du Quatuor, d'appuyer les efforts du Représentant spécial M. Blair et d'encourager une coopération étroite entre le Quatuor et la Ligue des États arabes pour parvenir à un règlement israélo-arabe complet, notamment grâce à l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient dans la capitale russe en 2009.

L'une des questions prioritaires, dans le contexte du règlement du conflit au Moyen-Orient, est la réinstauration d'un accord entre Palestiniens, sur la base du respect des critères énoncés par le Quatuor. Ce point, et d'autres urgences liées au progrès du processus de paix au Moyen-Orient, seront abordés au cours de la visite prochaine à Moscou du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas.

La Russie soutient fermement et énergiquement les efforts du Président du Liban et du Gouvernement d'unité nationale pour renforcer l'entente, les institutions de l'État et l'ordre constitutionnel dans ce pays sur la base d'un dialogue entre les principales forces politiques et les communautés ethniques et religieuses. Nous sommes disposés à continuer à promouvoir le renforcement de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban ainsi que son développement pacifique, démocratique et sans crise, ce qui est dans l'intérêt des Libanais des de la région du Moyen-Orient dans son ensemble. Ces idées ont en fait été exprimées lors d'une récente visite à Moscou du Ministre libanais de la défense, M. Elias Al-Murr, avec qui une discussion a également eu lieu sur des thèmes liés à la poursuite du développement de la coopération entre nos pays.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaite me joindre aux orateurs précédents pour remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le

processus de paix au Moyen-Orient, pour son important exposé. Nous saluons la convocation de ce débat public, qui offre aux Membres de l'ONU dans leur ensemble l'occasion d'exposer leur point de vue sur un sujet qui revêt une grande importance.

Malgré de nombreux événements préoccupants survenus sur le terrain dans la région, le Conseil de sécurité a ces dernières années gardé le silence sur le conflit au Moyen-Orient. Nous espérons vivement que l'adoption de la résolution 1850 (2008), il y a deux jours, marquera un nouveau départ pour le Conseil et le mettra en mesure d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte s'agissant de la situation au Moyen-Orient.

Une fois de plus, alors que les parties poursuivent leurs négociations, nous souhaitons souligner la nécessité de répondre d'urgence aux graves difficultés qui se posent sur le terrain.

La situation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie demeure un grave sujet de préoccupation. Les conséquences humanitaires du siège israélien de la bande de Gaza et la fermeture des points de passage à Gaza ont été graves et intolérables. L'exposé du Coordonnateur spécial vient de nous décrire les souffrances endurées par la population civile dans la bande de Gaza. Le siège doit être levé immédiatement pour que la population civile de Gaza puisse avoir accès à l'eau, à l'emploi, aux commerces, aux soins médicaux et à l'éducation, c'est-à-dire, fondamentalement, puissent satisfaire leurs besoins élémentaires. Il est aussi impératif que la trêve obtenue grâce à la médiation de l'Égypte dans la bande de Gaza et le sud d'Israël soit maintenue.

Toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou de remettre en cause l'issue des négociations doit être stoppée et annulée. Il est crucial d'éviter toute action, activité ou déclaration susceptible de fragiliser ou d'entraver les efforts de paix. À cet égard, les activités de peuplement d'Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui bafouent le droit international et le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, doivent cesser. L'édification de murs dans le territoire palestinien, au mépris de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, doit cesser et ces murs doivent être retirés.

Nous sommes quelque peu encouragés par la récente libération de 227 Palestiniens par les autorités israéliennes. Toutefois, ma délégation reste préoccupée

par le sort de milliers d'autres Palestiniens qui sont encore emprisonnés par Israël et demande qu'ils soient également libérés.

La fin de l'occupation israélienne des territoires occupés et la création d'une Palestine indépendante, viable et démocratique sont des conditions essentielles pour l'instauration de la paix dans la région. En anticipant la création d'un État palestinien, nous soulignons l'importance de l'assistance internationale aux activités de mise en place des institutions en Palestine, y compris en facilitant le développement économique par une amélioration des conditions sur le terrain.

Ma délégation ne dira jamais assez toute l'importance de l'unité des Palestiniens. Nous appuyons tous les efforts qui sont déployés à cette fin. Nous sommes conscients de ce que le dialogue interpalestinien prévu pour novembre a été repoussé et reporté à décembre 2008. Nous espérons qu'il pourra s'effectuer pleinement comme prévu.

Nous reconnaissons le rôle vital du Quatuor dans la promotion de solutions au conflit au Moyen-Orient qui soient acceptables par toutes les parties. Nous nous félicitons des consultations régulières entre les hauts responsables du Quatuor, notamment de la récente réunion tenue à New York. Ma délégation félicite également la ligue des États arabes et les pays de la région qui ont beaucoup contribué aux efforts de paix au Moyen-Orient. Nous attachons une importance particulière à l'Initiative de paix arabe.

Pour ce qui est du Liban, ma délégation se félicite de la stabilité politique globale qui prévaut dans le pays alors que le nouveau gouvernement d'unité continue à fonctionner. Nous attachons une grande importance à la poursuite des efforts en faveur du dialogue et de la réconciliation entre toutes les factions libanaise, au-delà des clivages politiques, religieux et idéologiques.

Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de l'accord du 15 octobre 2008 entre le Liban et la Syrie relatif à la formalisation des relations diplomatiques entre les deux pays. Ma délégation souligne aussi l'importance des pourparlers indirects entre Israël et la Syrie. Il est demandé à Israël de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait aux volets libanais et syrien.

Le conflit au Moyen-Orient dure depuis bien trop longtemps et y mettre un terme justifie tous nos efforts.

Ma délégation a toujours la ferme conviction qu'il est fondamental de trouver un règlement pacifique, juste, durable et global au conflit au Moyen-Orient. L'Indonésie demeurera attachée à son rôle et à sa contribution, au sein du Conseil de sécurité et ailleurs, aux initiatives visant à instaurer une paix durable et globale dans la région, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), du mandat de Madrid et du principe de l'échange de territoires contre la paix.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens d'abord à remercier M. Serry de son exposé.

La délégation chinoise se félicite de la convocation de ce débat ouvert. Le Conseil de sécurité vient de tenir, mardi dernier, une réunion ministérielle sur la situation au Moyen-Orient, pendant laquelle il a adopté la résolution 1850 (2008). Lors de cette réunion, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. He Yafei, a pleinement exposé la position et les vues du Gouvernement chinois (*voir S/PV.6045*). Aujourd'hui, je soulignerai seulement les quatre points suivants :

Premièrement, la Chine se félicite de l'adoption par le Conseil de la résolution 1850 (2008). Alors que la situation au Moyen-Orient en est à un tournant décisif, avec de nombreux facteurs d'incertitude, la résolution adresse un signal fort et clair en faveur du maintien de la dynamique des négociations politiques sur la question du Moyen-Orient. Cela montre que le Conseil est déterminé à œuvrer en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient et qu'il soutient fermement des négociations politiques entre la Palestine et Israël. Cela traduit aussi le large consensus qui existe au sein de la communauté internationale en faveur de la coexistence pacifique de deux États, la Palestine et Israël. Nous sommes convaincus que la résolution, de même que d'autres résolutions pertinentes du Conseil, deviendra partie intégrante du cadre juridique pour un règlement juste de la question du Moyen-Orient.

Deuxièmement, nous souscrivons aux vues exprimées par certains pays qui estiment que le plus important, au-delà de l'adoption proprement dite de la résolution, est d'en garantir l'application. Israël et la Palestine devraient se montrer à la hauteur des attentes de la communauté internationale en persévérant et en intensifiant le processus de négociation politique, comme il est recommandé dans la résolution. Les deux côtés doivent surmonter tous les obstacles, quels qu'ils

soient, afin de garantir l'irréversibilité du processus de négociation.

Le Conseil aura aussi des tests à passer à cet égard. Il devrait jouer le rôle qui est le sien sur la question du Moyen-Orient, et tout particulièrement veiller à ce que ses résolutions soient respectées et appliquées. Nous espérons que le Conseil se montrera plus actif pour l'appuyer le processus de négociation entre Israël et la Palestine. Nous espérons également que le Quatuor renforcera encore la communication et la coordination avec le Conseil.

Troisièmement, les efforts déployés en faveur de négociations politiques devraient s'accompagner d'efforts visant à améliorer la situation sur le terrain et à renforcer les capacités palestiniennes. Nous demandons instamment à Israël, en tant que Puissance occupante, d'agir de façon responsable en ce qui concerne la question des peuplements. Nous sommes préoccupés par la situation difficile de la population palestinienne en Cisjordanie et à Gaza. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir une assistance à la Palestine, en particulier une aide humanitaire et au développement et une assistance technique. À Gaza, l'important dans l'immédiat est de veiller à ce que la trêve soit respectée et prolongée. À plus long terme, la tâche la plus importante est de rechercher vigoureusement de nouveaux moyens de renforcer l'unité interne de la Palestine.

Quatrièmement, une paix durable au Moyen-Orient est nécessairement une paix globale. Parvenir à la paix entre la Syrie et Israël, et entre le Liban et Israël, est un important volet du processus de paix au Moyen-Orient. La Syrie et Israël, et le Liban et Israël, doivent améliorer leurs rapports par des négociations de paix. Nous appelons la communauté internationale à exercer davantage d'efforts diplomatiques à cet égard. L'Initiative de paix arabe de 2002 est porteuse d'un potentiel qui n'a pas encore été exploité. Nous attendons de la Ligue des États arabes et des pays de la région qu'ils jouent un rôle important pour encourager la recherche d'une solution à la question du Moyen-Orient.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué ce débat public. Nous voulons également remercier, comme l'ont fait d'autres délégations, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient,

M. Robert Serry, pour la présentation de son rapport, et les représentants d'Israël et de Palestine pour leurs déclarations.

L'examen de la situation au Moyen-Orient par le Conseil en 2008 a abouti à l'adoption de la résolution 1850 (2008). Nous espérons pouvoir atteindre en 2009 les résultats que nous étions nombreux à attendre pour 2008, et nous espérons aussi que le Conseil se prépare à être, effectivement, partie de la solution du conflit israélo-palestinien.

Le Costa Rica estime que les parties ont la responsabilité de mettre en œuvre les dispositions de la résolution. L'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des décisions de la Conférence de Madrid, du principe « terre contre paix » et de l'Initiative de paix arabe représente le meilleur moyen pour consolider un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

En cette période de transition politique, nous ne pouvons que continuer à appuyer le processus de négociations bilatérales entre les hautes autorités israéliennes et palestiniennes, afin qu'elles parviennent à s'entendre sur les questions centrales dans le cadre de négociations sincères et constructives. Pour cela, il faut isoler et faire taire les extrémistes où qu'ils se trouvent.

Je réitère la conviction du Costa Rica qu'il existe un lien étroit entre les perspectives politiques de paix et la situation socioéconomique et humanitaire sur le terrain. Hier encore, nous avons été informés que les points de passage entre Gaza et Israël demeuraient fermés. Le Costa Rica comprend les préoccupations d'Israël quant à sa propre sécurité, et à cet égard, nous avons lancé plusieurs appels pressants pour que cessent les tirs de roquettes et de mortiers sur le sud d'Israël. Nous condamnons énergiquement toutes les déclarations remettant en cause l'existence d'Israël en tant qu'État ou menaçant son droit d'exister. Il est cependant inacceptable de prétexter les préoccupations sécuritaires légitimes pour justifier des mesures de sécurité qui frappent sans discrimination toute une population, en contravention flagrante du droit international humanitaire.

Ma délégation saisit cette occasion pour prier instamment les parties de proroger l'accalmie fragile obtenue à Gaza et dans le sud d'Israël, grâce aux bons offices de l'Égypte qui a joué un rôle très constructif

sur cette question. Le Costa Rica se félicite de la libération récente de 230 prisonniers palestiniens par Israël, ce que nous interprétons comme un signe d'appui au Président Abbas et à tous ceux qui, comme lui, se démarquent de tous les extrémismes stériles et s'emploient ardemment à parvenir à une paix stable et durable au Moyen-Orient. La communauté internationale doit soutenir et renforcer les voix de la modération demandant l'édification de la paix qui se font entendre en Israël, en Palestine et dans l'ensemble de la région et non les voix de ceux qui appellent à la guerre et à la violence.

Nous demeurons optimistes quant à la reprise en 2009 des pourparlers de paix indirects entre Israël et la République arabe syrienne, sous les auspices de la Turquie et dans une atmosphère de dialogue positif et constructif. Nous espérons donc que les dirigeants de ces pays entameront des pourparlers directs de manière à établir un pont devant mener à un règlement d'ensemble portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

En ce qui concerne le Liban, le Costa Rica espère que les parties continueront à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre intégralement en œuvre les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Nous espérons également que les envoyés spéciaux du Secrétaire général poursuivront leurs consultations avec les Gouvernements en mesure d'exercer une influence sur les milices libanaises et non libanaises qui sont présentes au Liban, afin de contribuer de manière pacifique à leur désarmement.

Pour terminer, le Costa Rica forme l'espoir que l'année 2009 donnera raison au vieil adage affirmant que c'est juste avant l'aube que la nuit se fait la plus noire.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Il y a deux jours, le Conseil, après presque cinq années, a enfin adopté une résolution sur la situation entre la Palestine et Israël. À cette séance, ma délégation a reconnu que le texte adopté n'était pas parfait car il omettait plusieurs questions importantes que le Conseil doit également régler, comme, entre autres, la poursuite des activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem. Le siège de Gaza se poursuit. À Hébron, des colons israéliens ont attaqué des maisons et des fermes palestiniennes. La violence contre les civils palestiniens et israéliens n'a pas cessé.

Cependant, cette résolution vient rappeler aux parties les engagements qu'elles ont déjà pris et leur

demander une nouvelle fois de respecter les obligations auxquelles elles ont souscrit précédemment. Les dirigeants palestiniens et israéliens se sont déjà engagés à l'égard de ce qu'ils considèrent comme l'aboutissement ultime de leurs négociations, à savoir un règlement conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël et de ses autres voisins dans la paix et la sécurité. Un tel règlement mettra fin au conflit israélo-palestinien et à l'occupation qui a commencé en 1967. Cet engagement pris il y a quelque temps reste la base des négociations actuelles.

Nul n'est besoin de nouvelles déclarations ou de nouvelles initiatives. Ce qu'il faut désormais c'est mettre en œuvre les mesures énoncées pour parvenir à un tel règlement, un règlement qui repose sur les engagements des parties, de leurs voisins et de la communauté internationale, comme par exemple ceux qui figurent dans l'Initiative de paix arabe. Il est donc impératif que les deux parties veillent à ce que leurs actions et leurs déclarations aient pour objectif de servir la cause de la paix. Les actions injustifiées et illégales d'Israël – comme le siège de Gaza; la poursuite des incursions en Cisjordanie et, récemment, à Gaza; l'expansion des colonies de peuplement illégales, les barrages militaires et le mur de séparation – contribuent à la perpétuation du cycle de la violence.

Nous reconnaissons les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, mais nous n'approuvons pas le recours à la force pour obtenir la sécurité. Le droit d'Israël à la légitime défense ne l'autorise nullement à violer les droits de civils innocents, en particulier ceux qui vivent sous son occupation militaire dans des conditions inhumaines depuis plus de 40 ans.

Comme nous l'avons déclaré il y a deux jours, la résolution que nous avons adoptée sera soumise à deux tests cruciaux. Le premier sera de savoir si les parties mettront en œuvre ses dispositions, et le second consistera à savoir si le Conseil veillera à ce que ses résolutions soient mises en œuvre. Si cette résolution venait à ne pas être respectée, la crédibilité du Conseil serait davantage diminuée.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également de leurs déclarations les Ambassadeurs d'Israël et de la Palestine. Je remercie en outre le Coordonnateur spécial Serry des rapports

toujours très détaillés et très équilibrés qu'il nous fournit.

Le Panama a déclaré à diverses occasions, et répète aujourd'hui, que même si le règlement des conflits du Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, ne mène pas à la solution de tous les autres conflits du monde, il n'en reste pas moins vrai que si ce conflit n'est pas réglé par le biais d'un accord entre les parties, il est peu probable que les conflits dans le reste du monde trouvent une solution.

De même, nous avons dit, et répétons aujourd'hui, que les grandes lignes d'un accord de paix entre Israël et la Palestine sont généralement bien connues et bénéficient de l'appui d'une grande partie de la communauté internationale, comme le confirme la Conférence d'Annapolis, à savoir l'existence d'Israël et de la Palestine en tant qu'États économiquement et politiquement viables, vivant dans la paix et la sécurité entre eux et avec leurs voisins, le retour aux frontières de 1967, sauf dans le cas d'un accord spécifique entre les parties, et Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël et Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien. Par ailleurs, il faudra parvenir à un accord sur l'avenir des réfugiés palestiniens et sur l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles dans la région, en particulier l'eau.

Toutefois, pour que cet accord ait une chance de réussir, il faut que les parties fassent ce qui suit le plus rapidement possible, voire immédiatement. Les Palestiniens doivent parvenir entre eux à un accord politique qui leur permettrait de consolider une structure gouvernementale unique et viable pour l'ensemble du territoire palestinien. Les Israéliens doivent suspendre la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés et commencer à les démanteler. L'existence de ces colonies de peuplement est injustifiable et constitue une violation flagrante du droit international. Les groupes extrémistes palestiniens doivent cesser leurs actes de violence contre des civils israéliens innocents. Les Palestiniens et les pays arabes doivent fournir à Israël des garanties de sécurité nécessaires et fiables. Tant que ces conditions ne seront pas remplies, les efforts déployés en faveur de la paix au Moyen-Orient seront voués à l'échec.

Dans ce contexte, le Panama souhaite réaffirmer encore une fois sa vive préoccupation, et il condamne la situation à laquelle est soumise la population de

Gaza en raison du blocus israélien contre ce territoire. Nous condamnons cette situation comme nous avons condamné, avec la même fermeté, les attentats terroristes qui visent souvent le peuple juif et qui sont le fait de groupes extrémistes établis dans la région, et nous reconnaissons le droit de l'État d'Israël à la légitime défense. Mais l'exercice de cette légitime défense doit se faire dans le respect de la Charte et du droit international, c'est-à-dire qu'il doit être proportionnel aux menaces et s'exercer dans le plein respect des droits fondamentaux de la population civile innocente.

Enfin, nous sommes convaincus que ceux qui croient que ni les Palestiniens ni les Israéliens ne veulent d'un accord de paix ou sont incapables d'en conclure un, ont tort.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier M. Robert Serry de son exposé détaillé et riche d'enseignements.

Alors que le Conseil passe en revue un mois au cours duquel la région a traversé toute une série d'événements, ma délégation salue l'engagement pris par la Palestine et Israël de poursuivre les négociations bilatérales en 2009, les efforts accrus déployés par l'Autorité palestinienne pour se préparer à l'établissement d'un État, la décision récemment prise par Israël d'évacuer les colons illégaux d'Hébron et de libérer 200 prisonniers palestiniens, et la poursuite de la coopération entre les deux parties pour renforcer l'état de droit et les réformes du secteur de la sécurité à Djénine.

Nous prenons note de l'affirmation du Quatuor, dans sa déclaration du 15 décembre 2008, qu'un traité final et une paix durable seraient conclus grâce à des efforts mutuels et simultanés fondés sur des négociations pacifiques, le renforcement des institutions d'un État palestinien et le respect par les deux parties des obligations que leur imposent la Feuille de route et l'entente commune d'Annapolis.

Nous nous félicitons de la résolution 1850 (2008), adoptée il y a deux jours seulement par le Conseil. C'est la première résolution sur le Moyen-Orient adoptée après un hiatus de cinq ans et, en dépit de ses imperfections compréhensibles, nous estimons qu'elle constitue une bonne base à partir de laquelle tous les partenaires compétents pourront triompher des obstacles et parvenir à de nouveaux résultats concrets qui, si la résolution est appliquée de manière

rigoureuse, contribueront d'une manière pratique à la réalisation de la vision d'un État de Palestine indépendant, viable et souverain, vivant côte à côte et en paix avec Israël, et à une région du Moyen-Orient dont les nations constitutives resteront en paix les unes avec les autres, ainsi qu'avec le reste du monde.

Une évaluation honnête de la situation actuelle révèle, hélas, l'ampleur des obstacles. Ma délégation partage sans réserve l'avis de M. Robert Serry qui s'est dit très préoccupé par les nombreux problèmes qui se posent encore dans la région. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le succès du processus de paix exige de la communauté internationale qu'elle agisse rapidement pour remédier à la situation de plus en plus grave qui sévit dans le territoire palestinien occupé et rappelle à Israël les obligations qui lui incombent au titre de la Feuille de route et des dispositions connexes du droit international, notamment la cessation immédiate de toutes les activités de colonisation, l'élimination des obstacles qui entravent la liberté d'accès et de déplacement, et la réouverture des points de passage à la frontière en vue de mettre fin à la crise humanitaire à Gaza.

Les parties concernées doivent également s'abstenir de toute action susceptible de vicier l'atmosphère propice à un dialogue pragmatique basé sur la confiance mutuelle, et examiner tous les moyens possibles de poursuivre des négociations constructives en vue de parvenir à une solution juste et durable conforme aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), au principe « terre contre paix », à l'Initiative de paix arabe, à la Feuille de route et aux autres accords qui ont été conclus.

Si le règlement du drame de la Palestine – qui dure depuis 60 ans – risque d'avoir des répercussions profondes sur la situation au Moyen-Orient, la paix dans la région exige aussi des progrès sur d'autres axes du processus de paix. À cet égard, nous nous félicitons des efforts régionaux facilités par la Turquie pour relancer les négociations entre la Syrie et Israël, ainsi que pour la reprise en toute bonne foi des négociations entre la Syrie et le Liban. Nous appelons la communauté internationale à appuyer, dans les mois à venir, les mesures positives prises par le Gouvernement libanais pour affirmer sa pleine autorité sur son territoire, ouvrir la voie à une réconciliation nationale et promouvoir la stabilité politique, le développement socioéconomique et l'intégration régionale et internationale.

Nous exhortons toutes les parties concernées à observer rigoureusement la résolution 1701 (2006), à cesser tout acte susceptible de compliquer encore le processus, y compris les attaques ciblées contre des civils libanais et le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les violations de l'espace aérien libanais, la détention continue de prisonniers et le statut non réglé des fermes de Chebaa. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire, mais en même temps, nous faisons confiance à la sagesse et à la détermination du peuple libanais, ainsi qu'à la coopération et à l'assistance de l'ONU, du Quatuor, de la Ligue des États arabes, des pays de la région et de la communauté internationale qui veilleront à ce que le passé tragique du Liban ne se reproduise pas.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Croatie.

La présente séance se tient à la fin d'une année riche en événements, marquée par un certain nombre de faits nouveaux encourageants au Moyen-Orient. La Croatie est entrée au Conseil de sécurité à un moment où renaissait l'espoir de l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Sous la direction énergique des États-Unis, nous avons assisté à l'ouverture d'un processus de négociations israélo-palestiniennes globales, directes et pragmatiques dans le cadre mis en place à Annapolis il y a un an.

Les parties ont édifié un cadre solide de négociations et mènent à intervalles réguliers et à tous les niveaux des pourparlers directs, sérieux et substantiels. Nous nous félicitons de leur attachement inébranlable à la paix.

Sur le plan régional, des volets régionaux importants sont apparus entre Israël et la Syrie et entre la Syrie et le Liban. Au Liban, l'adoption de l'Accord de Doha a fait évoluer la situation de telle manière que cela laisse entrevoir la promesse d'une ère nouvelle de démocratie, de véritable réconciliation nationale et de stabilisation.

Les réunions de haut niveau qui se sont tenues cette semaine ont réaffirmé l'attachement de la communauté internationale à l'objectif commun d'une solution à deux États et d'une paix durable au Moyen-Orient. Il y a deux jours, le Conseil a adopté la résolution 1850 (2008), jalon important dans le processus de paix qui souscrit à ces réalisations et appuie l'irréversibilité et la poursuite du processus d'Annapolis et de ses principes directeurs. Pour

compléter ce processus, la résolution appelle à une intensification des efforts pour promouvoir une reconnaissance mutuelle et une coexistence pacifique dans la région.

Cette résolution arrive à un moment crucial, au moment où tous les efforts doivent être canalisés pour maintenir l'élan acquis et créer un environnement permettant aux parties de poursuivre les progrès réalisés en s'inspirant des principes et de la compréhension mutuelle reflétés dans la résolution 1850 (2008) et la déclaration du Quatuor en date du 9 novembre 2008.

Nous savons quels sont les défis que les parties doivent relever pour mener à bien leur parcours, défis d'autant plus redoutables que les parties abordent une période délicate de transition politique. Nous comprenons que les processus politiques et diplomatiques resteront étroitement liés à la situation sur le terrain, et nous espérons voir des changements tangibles conformément aux obligations souscrites par les deux parties dans le cadre de la feuille de route, comme cela a été réaffirmé à Annapolis.

La dégradation de la situation humanitaire et sécuritaire à Gaza et les tirs de roquettes renouvelés sur le sud d'Israël, des dizaines cette semaine seulement, qui ont un impact sur les activités des institutions de l'ONU et des opérations d'assistance humanitaire, continuent de nous préoccuper vivement.

Nous comprenons en outre que le développement et la paix se renforcent mutuellement et que le développement économique est un aspect essentiel d'une solution durable. C'est la raison pour laquelle la poursuite de la participation de la communauté internationale demeure cruciale pour stimuler tant le renouveau économique palestinien que les processus de réforme, notamment dans les volets sécuritaire et de la primauté du droit. Nous espérons que les succès obtenus à Djénine, Naplouse et Hébron se reproduiront ailleurs. La capacité de l'Autorité palestinienne de mettre en place des institutions crédibles et une infrastructure sécuritaire susceptibles de lutter contre le terrorisme et d'autres menaces est à la fois une composante essentielle de l'édification d'un État palestinien et une aspiration légitime pour la partie israélienne.

Si nous respectons l'intégrité des négociations bilatérales, nous ne devons pas oublier la dimension régionale du processus. Les efforts déployés par les partenaires régionaux responsables pour garantir une

paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, y compris l'Initiative de paix arabe, complètent utilement le processus de paix en cours.

À de nombreux égards, le conflit arabo-israélien demeure un conflit qui définit notre époque. Les tensions qui se font sentir dans la région ont des répercussions dans le monde entier. Cela rend la rhétorique irresponsable et menaçante du Gouvernement iranien d'autant plus alarmante.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer notre foi dans le processus de paix en cours. Pour citer le Premier Ministre croate Ivo Sanader et d'autres, c'est la meilleure chance qui s'offre à nous. Les parties ont insufflé une dynamique que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. Elles méritent notre plein appui dans leur entreprise. Nous avons un objectif commun bien défini, qui est de réaliser la vision de deux États, une Palestine démocratique et pacifique vivant aux côtés d'un État israélien démocratique et en sécurité, et à faire progresser cette dynamique vers une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présidé le Conseil de sécurité de ce mois. Je voudrais remercier le Représentant permanent du Costa Rica et tous les membres de sa délégation, qui ont guidé les travaux du Conseil le mois dernier avec beaucoup d'habileté et de sagesse. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour l'exposé qu'il nous a présenté.

La Syrie a fait le choix stratégique de la paix et a fait part de sa volonté d'y parvenir lorsqu'elle a participé à la Conférence de Madrid, il y a 17 ans. Nous avons fait de même pendant la période qui a précédé le sommet arabe de Beyrouth en 2002, point de départ de l'Initiative de paix arabe. Cette Initiative témoigne du vif désir des États arabes de parvenir à la paix, une fois qu'Israël aura manifesté un désir sincère de respecter les exigences nécessaires pour rétablir la paix, à savoir le retrait de tous les territoires arabes occupés pour revenir aux frontières du 4 juin 1967 et la

création d'un État palestinien, avec pour capitale Al Qods Al Charif.

Au cours du sommet arabe qui s'est tenu à Damas le 29 mars 2008, les dirigeants arabes ont rappelé la nécessité de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions du droit international, de l'Initiative arabe de paix et des principes de la Conférence de Madrid. Le Conseil se rappellera sans doute que, lorsque l'Initiative de paix arabe a été lancée à Beyrouth en 2002, Israël a réagi en envahissant la Cisjordanie, en perpétrant des massacres et en assiégeant Djénine et Naplouse, tuant des femmes et des enfants palestiniens non armés, profanant des lieux saints et mettant en œuvre une politique de la terre brûlée, outre les détentions et les punitions collectives.

Israël a poursuivi la construction de colonies de peuplement malgré l'opprobre de la communauté internationale. Il a aussi poursuivi la construction du mur d'apartheid sur le territoire palestinien occupé, au mépris flagrant de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Ayant récemment soudainement découvert ses vertus, Israël a répondu à l'Initiative de paix arabe en attaquant le Liban au cours de l'été 2006 en vue de saper tous les efforts de paix. Israël a également continué de rejeter les appels l'exhortant à se retirer des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, tout en y poursuivant ses activités de construction de colonies.

Alors que nous sommes une fois encore réunis, le monde entier est témoin de ce qu'Israël, puissance occupante, fait subir au peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie : siège, famine, destruction des biens, meurtres extrajudiciaires, détention de Palestiniens et déplacements forcés à un rythme sans précédent dans l'histoire moderne. Il le fait par le biais du terrorisme d'État organisé contre les Palestiniens non armés. Sous les yeux de la puissance occupante, les colons poursuivent leurs agressions contre les Palestiniens, musulmans et chrétiens, ainsi que contre leurs lieux saints.

Le 25 novembre 2008, sur les instructions du Président de la République arabe syrienne, en sa qualité de Président du sommet arabe tenu à Damas, le Ministre des affaires étrangères syrien a envoyé des lettres identiques au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité appelant l'ONU à assumer ses responsabilités face aux actions inhumaines et immorales d'Israël à Gaza. Le Ministre a appelé que le

siège israélien de la bande de Gaza, y compris la fermeture complète de tous les points de passage, menace la vie des Palestiniens et a conduit à une grave dégradation de tous les aspects de la vie à Gaza, notamment de la situation humanitaire, accroissant ainsi les souffrances des Palestiniens. Cette punition collective a pris la forme de coupures d'eau potable, d'électricité, de vivres, d'articles médicaux et de carburant et a accru la pauvreté, la faim et le chômage. En dépit des efforts du Secrétaire général et de ses appels répétés pour que la puissance occupante mette fin à ces pratiques, elle n'a pas encore répondu.

Par conséquent, mon pays, la République arabe syrienne, a affirmé dans son message à ce Conseil qu'elle attend avec intérêt les mesures immédiates que le Conseil prendra pour remédier à cette crise humanitaire qui n'est pas moins dangereuse que d'autres catastrophes humanitaires. L'ONU doit agir rapidement face à cette crise et faire pression sur Israël pour qu'il ouvre immédiatement les points de passage.

La République arabe syrienne tient à réaffirmer encore une fois son appui ferme et continu au droit du peuple palestinien de recouvrer son territoire occupé et de créer un État palestinien indépendant, avec Al Qods pour capitale. La République arabe syrienne souligne l'importance de restaurer l'unité nationale palestinienne au moyen du dialogue national et de la réconciliation afin de renforcer la position de négociation palestinienne, d'appuyer la volonté du peuple palestinien et de mettre un terme aux tentatives d'Israël de porter atteinte au peuple palestinien et à ses aspirations. La République arabe syrienne, en tant que Président du Sommet des pays arabes, s'emploie à y parvenir.

Israël poursuit, comme le Conseil le sait, son occupation du Golan syrien, faisant fi des normes et des résolutions internationales, dont la résolution 497 (1981) qui déclarait que la décision prise par Israël d'annexer le Golan syrien était nulle, non avenue et sans effet juridique. Israël continue d'ignorer la résolution 62/85 de l'Assemblée générale qui affirme que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion de facto font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région, et appelle Israël à se retirer de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, en application des résolutions pertinentes de l'ONU.

Israël continue de piller les ressources naturelles du Golan, dont ses ressources en eau, et de poser des

mines qui ont fait 589 blessés, dont 17 enfants. Israël, la puissance occupante, continue d'enterrer des déchets nucléaires dans notre Golan occupé.

Nous avons signalé ces questions importantes et graves à différentes institutions spécialisées des Nations Unies, et nous attendons toujours qu'elles prennent les mesures nécessaires conformément à leur mandat de base au titre de la Charte des Nations Unies.

Il nous semble que le Président Bashar Al-Assad a exprimé la vérité de la façon la plus claire possible lorsqu'il a dit que la paix n'est pas la préoccupation principale du Gouvernement israélien. Sa préoccupation principale est la sécurité, dans le sens le plus étroit du terme : leur sécurité qui ne peut être assurée, de leur point de vue, qu'aux dépens de nos droits et de notre sécurité. Il est inacceptable et illogique qu'on nous demande à nous, les Arabes, de prouver notre désir de paix, bien que nous l'ayons proclamé à maintes reprises et que nous l'ayons appelé de nos vœux à maintes occasions, notamment depuis l'organisation de la Conférence de Madrid en 1991. Il est temps que les Israéliens prouvent leur désir de paix, expriment, par leurs actions, leur volonté d'instaurer la paix et pour nous convaincre, nous, les Arabes, qu'ils y sont prêts. Les Israéliens sont ceux qui occupent notre territoire, agressent nos peuples et déplacent nos populations par millions, et non l'inverse. Ils entreprennent toutes ces actions, et par la suite demandent protection et garanties et les utilisent comme un rideau de fumée pour poursuivre leurs extorsions et obtenir plus de concessions de notre part.

Malgré tout cela, le retrait d'Israël de notre Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et l'avènement de la paix sont une priorité nationale de la République arabe syrienne. Nous avons donc entamé des pourparlers indirects avec Israël, grâce à la médiation de la Turquie, que nous remercions de son aide. Nous aurions souhaité nous mettre d'accord sur une base à partir de laquelle nous pourrions entamer des négociations directes sous les auspices de plusieurs partenaires internationaux mais, pour cela, il faut la volonté des États-Unis de faire de la paix au Moyen-Orient une de leurs priorités de premier ordre. Les États-Unis doivent renoncer à leur pratique qui dure depuis presque sept ans, qui consiste à négliger et ignorer délibérément cette question et qui a conduit à la détérioration de la situation dans la région.

Pire encore, les forces d'occupation des États-Unis en Iraq ont commis un acte d'agression contre la

République arabe syrienne le 26 octobre 2008 en prenant pour cible un bâtiment civil dans la ville d'Abu Kamal. On a tiré sur des travailleurs à l'intérieur du bâtiment, huit civils syriens ont été tués et un autre a été blessé. Cette agression n'est pas justifiée et constitue une violation grave de la souveraineté syrienne et des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cela montre la volonté de la présidence actuelle des États-Unis de poursuivre ses politiques jusqu'au dernier jour de son administration. Ces politiques n'ont mené à rien si ce n'est à la mort et à la destruction dans la région et n'ont fait que contribuer à la montée des tensions, à la déstabilisation et au chaos dans la région.

La République arabe syrienne, qui respecte le droit international, a demandé à l'ONU et au Conseil de sécurité en particulier d'assumer leurs responsabilités en empêchant une répétition de cette violation sérieuse et en imputant clairement la responsabilité du meurtre des civils syriens innocents aux agresseurs dans le but de maintenir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient exige que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, restitue le territoire occupé à ses propriétaires légitimes et empêche les agresseurs israéliens d'atteindre leurs objectifs. C'est le seul moyen de réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient et de rétablir la stabilité dans cette partie importante du monde.

Pour terminer, je pense qu'encore une fois la représentante d'Israël a utilisé aujourd'hui la tribune du Conseil de sécurité pour dénaturer les faits en ce qui concerne les pratiques israéliennes relevant du terrorisme organisé d'État entreprises depuis plusieurs décennies dans la région. La représentante d'Israël pense à tort qu'en mentionnant le nom de mon pays dans sa déclaration, elle pourra détourner l'attention des causes profondes du problème de la violence et du terrorisme dans notre région, qui sont l'occupation israélienne des territoires arabes et les crimes contre l'humanité qui ont été perpétrés par des Gouvernements israéliens successifs contre le peuple palestinien non armé sur sa terre occupée, comme le décrit par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk. Le monde entier sait qu'Israël impose un siège injuste et procède à un holocauste sadique et pathologique contre plus de

1,5 million de personnes à Gaza et autant en Cisjordanie. Les autorités palestiniennes d'occupation n'ont rien fait pour faire cesser ces agressions terroristes et les attaques perpétrées par les colons israéliens contre des Palestiniens à Hébron et dans d'autres régions de la Cisjordanie. Malgré tout cela, le représentant d'Israël nous dit que l'évacuation d'une maison à Hébron de ces colons voyous est une grande victoire. Cet argument est du niveau de l'invention de la roue ou de l'atterrissage sur la lune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République libanaise.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons de nouveau aujourd'hui pour l'exposé mensuel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et avant tout sur la question de la Palestine. L'élément le plus important de notre réunion d'aujourd'hui est que le Conseil, après une longue absence, a agi en adoptant, il y a deux jours, la résolution 1850 (2008) qui servira de nouveau cadre aux négociations commencées à Annapolis. Nous avons adopté cette résolution malgré ses lacunes, en espérant qu'elle fournira l'élan nécessaire.

Il est important que cette résolution mentionne et nous rappelle les références essentielles pour la mise en place d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, notamment les résolutions de l'ONU, les principes de la Conférence de Madrid de 1991 et l'Initiative de paix arabe, mais surtout qu'elle renforce le rôle de l'ONU et, plus précisément, du Conseil de sécurité pour parvenir à la paix souhaitée, une paix juste et durable. Tout en saluant la tenue prochaine d'une conférence à Moscou, nous devons néanmoins constater que la résolution ne prévoit pas de calendrier pour la réalisation de la paix, qu'elle n'a pas non plus lancé un appel clair à mettre un terme à l'occupation israélienne et qu'elle ne dénonce pas clairement les agissements israéliens perpétrés contre des civils palestiniens.

Tandis que la communauté internationale et le Groupe des États arabes, sur la base de l'initiative de paix arabe, appuie un processus politique qui rende la terre à ses propriétaires légitimes et qui garantisse la paix pour tous, Israël persiste dans la direction opposée. J'en veux pour preuve la situation sur le terrain.

Israël poursuit sa politique de construction et d'expansion des colonies de peuplement. Le nombre des nouvelles unités de logement dans ces colonies a

augmenté de 3 000 unités cette seule année. Israël poursuit également sa politique de confiscation de terres et de ressources en eau en Cisjordanie. Israël poursuit la construction du mur, à l'encontre de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et ne cesse de démanteler et de diviser la Cisjordanie en mettant en place des centaines de points de contrôle et de barrières.

La violence accrue des colons, illustrée, par exemple, par les événements sanglants survenus à Hébron où des colons ont brûlé des maisons et attaqué des civils palestiniens est un élément encore plus dangereux. Toutes ces pratiques ne constituent pas seulement de graves violations du droit international, mais aussi et plus précisément, des violations des engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route.

Dans ce contexte, nous avons entendu la déclaration récente faite par la Ministre israélienne des affaires étrangères, Tzipi Livni, qui a rappelé quelque chose semblable à la politique de transfert. Je tiens aussi à évoqué la décision des autorités israéliennes de détenir pendant 30 heures M. Richard Falk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, de le chasser par la force et de l'empêcher de mener à bien sa mission que l'ONU elle-même lui a confiée. Cela vient s'ajouter au blocus continu de Gaza et à la politique de châtements collectifs perpétrés sur ses résidents, qui a été dénoncée par la communauté internationale. Le moins que l'on puisse dire de toutes ces pratiques est qu'elles constituent une escalade d'une situation déjà dangereuse.

Israël continue de tourner le dos à la paix, non seulement avec ses politiques en Palestine et son occupation continue du Golan, mais également dans mon pays. Malgré l'adoption il y a plus de deux ans de la résolution 1701 (2006), qui a mis un terme à la destruction systématique des villages libanais, de l'infrastructure et des installations civiles durant l'été 2006, Israël continue de refuser obstinément d'honorer toutes ses obligations découlant de cette résolution. Il continue de violer la souveraineté du Liban. Le nombre total de violations de l'espace aérien libanais dans les quatre derniers mois s'élève à plus de 1 100 incidents.

Le Secrétaire général de l'ONU a dénoncé ces actes dans le paragraphe 8 de son dernier rapport en date (S/2008/715) sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et les a qualifiés de violation de la

souveraineté libanaise et de cette résolution. Nous demandons une cessation immédiate de ces violations. Après que le Gouvernement libanais approuvé et accepté la proposition des Nations Unies concernant le retrait d'Israël de la partie nord du village de al-Ghajar, proposition à laquelle Israël a mis trois mois à répondre, la réponse de ce dernier a consisté à poursuivre ses violations de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006).

Les fermes de Chebaa et les montagnes de Kfar Shouba se trouvent toujours sous occupation israélienne. Il est temps que l'ONU, sur la base de la ligne de démarcation tracée par son propre expert, lance une nouvelle initiative diplomatique qui permette la restitution de la terre à ses propriétaires légitimes et qui mette fin à l'occupation. Israël continue de refuser de fournir des cartes pour permettre de localiser les bombes-grappes qu'il a larguées dans le sud du Liban et qui causent des souffrances quotidiennes et font des centaines de victimes, dont des enfants.

Les responsables israéliens continuent de menacer mon pays, comme en témoignent notamment la déclaration du Premier ministre, dans laquelle il a menacé de détruire le Liban, et d'autres déclarations faites par le Ministre de la défense et des responsables militaires, qui faisaient l'objet d'une lettre de mon Gouvernement au Secrétaire général dénonçant de telles déclarations comme des menaces pour la communauté internationale et aux travaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la région au sud de la rivière Litani.

Le Conseil a bien conscience que le Liban est attaché à ses obligations internationales, notamment celles qui découlent de la résolution 1701 (2006), et qu'il les respecte. L'armée libanaise s'est déployée dans le sud et coopère entièrement avec la FINUL, et nous avons salué les recommandations du groupe indépendant pour l'évaluation de la situation le long des frontières. Nous poursuivons notre coopération technique pour renforcer les mécanismes de suivi afin de contrôler les frontières.

Nous respectons le choix d'une paix juste et globale basée sur l'Initiative de paix arabe. C'est la raison pour laquelle nous choisissons de voir le verre à moitié plein, quand nous examinons l'adoption de la résolution 1850 (2008). Le Conseil peut maintenant jouer son rôle que nous souhaitons qu'il remplisse – le rôle qui est prévu par la Charte des Nations Unies.

Au nom de la paix à laquelle aspire la population de notre région depuis la création de l'ONU et afin que l'Organisation soit à la hauteur des aspirations légitimes que nous partageons tous, nous demandons au Conseil de ne pas laisser passer une fois de plus la chance qui lui est offerte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance qui arrive à point nommé. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, d'avoir présenté un exposé détaillé sur la situation dans la région.

Le Brésil entretient depuis longtemps des liens étroits et nombreux avec les pays et les peuples du Moyen-Orient. Environ 10 millions de Brésiliens ont leur racine dans les terres arabes, et 6 à 7 millions d'entre eux descendent d'émigrés libanais ou syriens. La coopération et l'amitié entre mon pays et Israël, qui remontent à la création de celui-ci, ont été récemment renforcées. Au Brésil, des communautés vivent côte à côte en harmonie et sont complètement intégrées dans la société. Nous estimons que cela devrait être possible également au Moyen-Orient.

C'est également notre histoire commune et la richesse de nos relations politiques, économiques et culturelles avec le Moyen-Orient qui sont les fondements de notre présence et de notre engagement croissants dans la région. Le Brésil a été le premier pays d'Amérique latine à s'associer à la Ligue des États arabes en tant qu'observateur. En 2005, à l'initiative du Président Lula, le premier Sommet Amérique du Sud-pays arabes s'est tenu à Brasilia, afin de repérer et d'explorer les synergies.

Le prochain sommet aura lieu à Doha en mars prochain. En 2007, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) a signé un accord de libre-échange avec Israël. Ce sont ces solides relations avec le Moyen-Orient qui conduisent le Brésil à contribuer aux efforts internationaux visant à aider les Israéliens et les Palestiniens à mettre fin à leur conflit et à améliorer le sort des personnes qui vivent dans les territoires occupés. Nous avons participé à la Conférence d'Annapolis ainsi qu'à la Conférence des donateurs pour l'État palestinien à Paris, un mois plus tard. À cette dernière occasion, nous avons annoncé une contribution de 10 millions de dollars, qui s'ajoutent à

3 millions de dollars sur trois ans, à travers le fonds géré par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud et nous avons offert une coopération technique renforcée à l'Autorité nationale palestinienne. Nous avons accueilli plus d'une centaine de réfugiés du camp de Ruweished en Jordanie, et la semaine dernière, nous avons versé une contribution de 200 000 dollars destinée au camp de Nahr el-Bared au Liban.

Le Brésil est convaincu qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement juste, durable et complet de la question palestinienne sur la base de la Feuille de route du Quatuor, du mandat de Madrid, du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous regrettons profondément que le processus de paix d'Annapolis ne puisse être achevé dans les délais initialement prévus. Cependant, nous avons été encouragés par la déclaration faite par le Quatuor le 9 novembre, selon laquelle Israéliens et Palestiniens avaient pu « [jeter] des bases solides qui permettraient d'aller de l'avant ». Nous avons également été réassurés par la volonté des deux parties de « s'engager dans des négociations dynamiques et ininterrompues ». Cela est essentiel.

Le Brésil soutient le Conseil de sécurité dans son attachement au caractère irréversible des négociations bilatérales, comme affirmé dans la résolution 1850 (2008). Le Conseil doit veiller à ce que ces mots soient traduits dans des faits. Les responsables politiques israéliens, l'Autorité palestinienne et les États-Unis ont une responsabilité spéciale à assumer pour ce qui est d'aider le Conseil dans cette énorme tâche.

Nous nous joignons également à l'appel du Quatuor tendant à l'intensification des négociations. Le Brésil a été attentif à l'appel lancé dans la résolution à tous les États pour qu'ils contribuent aux négociations et au bien-être des Palestiniens. Une fois de plus, nous réaffirmons notre disposition à coopérer pleinement et effectivement avec les parties et avec la communauté internationale.

Il est impératif qu'Israéliens et Palestiniens respectent leurs obligations découlant de la Feuille de route axée sur les résultats, comme il ressort de leur Accord conjoint d'Annapolis. Les parties doivent également s'abstenir de toute activité non compatible avec un futur accord fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les activités de peuplement dans les territoires occupés doivent cesser. Il est également indispensable de mettre fin à toutes les

formes de violence, dont celle commise par les colons. Le droit humanitaire doit être strictement observé respecté par toutes les parties et dans tous les cas.

Nous sommes gravement préoccupés par le sort des Palestiniens dans la bande de Gaza. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général tendant à ce que Gaza puisse bénéficier d'un approvisionnement en combustible régulier et suffisant et d'une aide humanitaire et à ce que le travail de l'ONU soit facilité. Non seulement plusieurs mesures de ce type sont requises en vertu du droit international et des engagements politiques existants, mais elles sont aussi nécessaires pour faciliter les négociations. Le processus de paix sera grandement conforté si la situation sur le terrain connaît des améliorations substantielles, y compris en Cisjordanie. Comme nous l'avons fait par le passé, nous condamnons les tirs de roquettes sur Israël survenus cette semaine.

Des progrès doivent également être accomplis sur d'autres voies de négociations essentielles dans lesquelles des efforts sont en cours pour atténuer la tension et, à terme, parvenir à résoudre de façon complète les défis interdépendants qui pèsent sur la paix et la sécurité. La réunification palestinienne est

indispensable, et nous félicitons l'Égypte pour ses bons offices dans ce domaine. Le dialogue et la compréhension entre Israël et la Syrie sont également une nécessité. Nous félicitons Beyrouth et Damas pour les récentes mesures entreprises en vue de la normalisation des relations bilatérales.

Le règlement de la question palestinienne échappe depuis bien trop longtemps à la communauté internationale. Notre incapacité à régler efficacement ce problème a eu des répercussions négatives et a rendu plus difficile encore la résolution d'autres problèmes dans la région. Des années et des années de tentatives avortées pour ramener la paix et la stabilité au Moyen-Orient risquent de saper la crédibilité de toute la communauté internationale, comme l'a récemment rappelé l'ancien Président Martti Ahtisaari. Nous avons besoin de résultats justes, durables et complets et nous en avons besoin tout de suite. Le Brésil est prêt à continuer à apporter sa contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Avec l'assentiment du Conseil, je me propose de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.